

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 3 DECEMBRE 2018 - 19 H EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2018-235), (18) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITÈS, M. MARGAIN, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, me PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etait excusé : M. HAAB.

Pouvoirs : M. BONNET-OULALDJ (pouvoir donné à Mme VIEU-CHARIER), Mme CHOPIN GENET (pouvoir donné M. GREGOIRE), M. GREAU (pouvoir donné à Mme HONORÉ, Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. TOUZET), Mme MARQUIS (pouvoir donné à Mme TAÏEB), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. MARGAIN), M. PEUTILLOT (pouvoir donné à M. MOULIN), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme KOMITÈS), Mme SLAMA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme TAVAUUX (pouvoir donné à M. SEINGIER).

Sortie, à 19 h 40, de M. NAJDOVSKI et de M. TEISSEIRE, après le vote de la délibération DAE 20180222 ;

Retour, à 19h 57, de M. NAJDOVSKI, de M. TEISSEIRE et départ de Mme VIEU-CHARIER (pouvoir de M. BONNET-OULALDJ), après le vote de la délibération DFA 20180079 ;

Départ, à 20 h 15, de M. MOULIN (pouvoir de M. PEUTILLOT), après le vote de la délibération DLH 20180029.

- **DÉLIBÉRATION (12-2018-031)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du JEUDI 8 NOVEMBRE 2018.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous commençons par l'approbation du procès-verbal de notre séance du 8 novembre 2018. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ? Non, je vous remercie. Il est donc approuvé à l'unanimité. »

Votants : 22 dont 7 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 7 pouvoirs :

08 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 3 DECEMBRE 2018.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. GREAU (pouvoir donné à Mme HONORÉ), M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITÈS, M. MARGAIN, Mme MARQUIS (pouvoir donné à Mme TAÏEB), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. MARGAIN), M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT (pouvoir donné à M. MOULIN), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme KOMITÈS), Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2018-236)

- DÉLIBÉRATION (12-2018-032) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont pouvoirs dont 11 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 11 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-237)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je voulais saluer l'arrivée de mon nouveau directeur de cabinet, Paul LORENTÉ. Il s'est présenté à vous. Nous lui souhaitons la bienvenue ou plutôt un bon retour car il connaît très bien le 12^e arrondissement.

Comme à l'habitude, nous allons examiner les délibérations sur lesquelles des élus se sont inscrits. Madame TAPIERO, vous souhaitez prendre la parole pour une intervention liminaire. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Pardonnez-moi mais nous avons vu dans les éléments que vous nous avez transmis, la communication sur les suivis des investissements d'intérêt local. C'est très sympathique mais nous venons d'avoir ce document en séance. Il n'était pas disponible en lecture sur les délibérations donc nous n'avons pas pu en prendre connaissance. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il était en ligne avec les autres documents afférents au Conseil. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Non. C'était vide. Ça ne marchait pas. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pourquoi ne l'avez-vous pas signalé ? »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je pensais que c'était moi ou mon ordinateur... »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons vérifier. Prenez le temps d'examiner le document. Si vous avez des remarques ou des questions, transmettez-les nous. Nous pourrions éventuellement le réaborder lors du prochain Conseil ; si cela vous convient. Désolée pour ces difficultés techniques. Madame CHARNOZ vous répondra avec la même bonne humeur la prochaine fois, en janvier 2019. »

- DASCO 20180117 : Caisse des Écoles (12^e) - Subvention 2019 (4 978 748 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons une série de délibérations DASCO concernant la Caisse des écoles du 12^e arrondissement sur lesquelles il n'y a pas d'inscription mais M. TOUZET voulait tout de même en dire quelques mots. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement rapporteur :

« Comme c'est une délibération annuelle importante, j'en profite pour vous rappeler qu'elle se fixe dans le nouveau cadre du financement des Caisses des écoles adopté en 2017 avec une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Caisse des écoles du 12^e et la Ville de Paris. Pour cette deuxième année, la subvention de la Ville de Paris qui nous est proposée au vote est de 5 213 288 euros. Elle se décompose en deux : la principale porte sur les écoles et il y a une subvention annexe - pour avis - liée au Conseil général pour les deux collèges.

Il y a, cette année, une nouveauté à savoir la prise en compte des repas des personnels de la Caisse des écoles dans le montant de la subvention.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été actualisée avec des objectifs toujours aussi ambitieux en termes d'alimentation durable. En 2017, nous étions à 53,4 % d'alimentation durable dont 51,1 % de bio. Nous continuons de progresser dans ce domaine. Concernant la qualité, nous travaillons de plus en plus en lien avec les commerçants eux-mêmes et les familles puisque, l'année dernière, nous avons mis en place, de façon très régulière, une commission des menus qui associe des parents d'élèves, des REV, les directeurs d'école. Elle permet d'affiner les diagnostics et les besoins en complément d'enquêtes de satisfaction que nous avons commencé à mettre en place et que nous développerons en 2019.

J'insiste au passage sur le travail effectué sur le gaspillage. Nous avons des tables de tri. Les enfants trient ainsi leurs déchets en reposant leur plateau à la fin de leur repas. Ces tables de tri sont présentes dans 26 restaurants. En 2019, nous généraliserons ces tables de tri à tous les restaurants. Ça se passe vraiment bien même mieux que ce que nous espérions. Les retours sont très positifs dès la maternelle. À ces tables de tri, nous associons de plus en plus des chariots anti-gaspi, qui seront eux aussi généralisés en 2019. On peut y déposer les fruits, les biscuits, les compotes qui peuvent se conserver pour le goûter voire pour le lendemain. C'est un volet important.

J'insiste également sur le volet concernant les conditions d'emploi, de déprécarisation et de travail des personnels. Il y a un investissement important sur de meilleurs matériels ergonomiques afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents.

Je terminerai cette courte intervention en débordant un peu du cadre des délibérations afin de mentionner quelque chose qui n'est pas du tout pris en compte dans la subvention de la Ville de Paris mais qui nous tient à cœur. Nous avons désormais un budget et des finances particulièrement bien équilibrés à la Caisse des écoles du 12^e arrondissement donc, nous avons pu mettre en place un nouveau financement concernant des projets éducatifs. Une première commission s'est réunie au mois de novembre. Elle a choisi une dizaine de projets pour un montant total de près de 11 000 euros. Les projets sont montés par des enseignants de nos écoles qui ne trouvent pas toujours les financements

adéquats. Cela permet donc de les compléter. Le projet financé peut être aussi bien un banc de l'amitié dans des écoles maternelles qu'un voyage pédagogique en Normandie.

Je m'arrête là. J'ai été un peu déçu qu'il n'y ait pas d'interventions d'autres groupes pour entamer le dialogue sur ce sujet. Je vois finalement que celui-ci fait de plus en plus consensus ; tant mieux.

Une dernière chose notamment pour ceux siégeant au Conseil de Paris : si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à prendre connaissance du rapport qui sera présenté en Conseil de Paris. Il s'agit d'un bilan de l'ensemble des Caisses des écoles parisiennes. Honnêtement, celui-ci fait plutôt honneur à la Caisse des écoles du 12^e arrondissement sur tout un tas de critères notamment ceux que je viens de mentionner. Merci Madame la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. On pourra d'ailleurs vous le transmettre après adoption par le Conseil de Paris. Sur ces délibérations DASCO 117, 137 et 147, qui sont les seules à être soumises à notre vote, les deux suivantes étant de la compétence du Département, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elles sont donc adoptées. Je vous remercie. »

Votants : 29 dont pouvoirs dont 11 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 9 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-238 AVIS)

- DASCO 20180137 : Caisse des Écoles (12^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Votants : 29 dont 11 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 11 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-239 AVIS)

- DASCO 20180147 : *Caisses des Écoles-Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.*

Votants : 29 dont 11 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 11 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-240 AVIS)

Projets de délibération du Conseil Départemental non soumis au vote du Conseil d'arrondissement :

- DASCO 20180069-G : Caisse des Écoles (12^e) -Subvention 2019 (234 540 euros) pour la restauration scolaire.

- DASCO 20180085-G : Caisse des Écoles (12^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

- **DEVE 20180157** : Dénomination « *Jardin Martha DESRUMAUX* » attribuée au jardin de la Caserne de Reuilly, 20-20bis rue de Reuilly (12^e).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons aux quatre délibérations concernant les dénominations de quatre nouveaux espaces liés au projet de la caserne de Reuilly : le futur jardin et les trois passages qui y permettront l'accès ainsi qu'à certains des bâtiments. Je vous propose, comme nous avons pris l'habitude de le faire, que Mme Brigitte VELAY-BOSC nous dise quelques mots des quatre femmes qui sont honorées par ces dénominations et ensuite je vous donnerai la parole notamment à vous M. SEINGIER puisque vous êtes inscrit sur certaines de ces délibérations. »

Mme Brigitte VELAY-BOSC, Conseillère d'arrondissement, Adjointe auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Effectivement, ces quatre personnes ont un lien avec le 12^e.

Pour la première, il s'agit de Martha DESRUMAUX qui donnera son nom au jardin. Celui-ci a une superficie de 4 800 m². Il ouvrira au public au printemps 2019.

Martha DESRUMAUX est née le 18 octobre 1897 dans le Nord. Elle est décédée en 1982 dans le Var. En 1940, elle réorganise clandestinement le parti et devient une figure de la Résistance. Arrêtée par la Gestapo en août 1941, elle est déportée en 1942 au camp de Ravensbrück. Elle en reviendra atteinte du typhus. Cela ne l'empêchera pas d'être élue conseillère municipale à Lille puis députée. Durant les Trente Glorieuses, elle continuera à militer pour l'émancipation des femmes à l'Union des femmes françaises. Cette association deviendra Femmes solidaires dont le siège est aujourd'hui situé dans le 12^e arrondissement. À l'occasion du 35^e anniversaire de sa mort et des 120 ans de sa naissance, le souhait de faire entrer Martha DESRUMAUX au Panthéon revient avec vigueur.

La deuxième dénomination concerne le passage Jacqueline-Giraud. Jacqueline GIRAUD est née le 26 mars 1924 dans le 5^e arrondissement. Depuis 1942, elle sert la Résistance française. Elle est nommée au grade d'aspirant à la formation chirurgicale mobile. Elle était conductrice ambulancière. Le 22 mai 1945, au cours d'une mission à Royan, elle est grièvement blessée par une explosion de mine. En 1956, elle reçoit la médaille militaire et elle est nommée au grade de chevalier de la Légion d'honneur en 1958. Elle est promue officier de la Légion d'honneur et accède au grade de commandeur de la Légion d'honneur en 1998. C'est d'ailleurs le groupe de la Légion d'honneur qui demande cette dénomination.

La troisième dénomination concerne une communarde : Marie ROGISSART. On demande que son nom soit donné à un passage de la caserne de Reuilly. Il s'agit de la voie DW 12 qui s'appellera désormais passage Marie-Rogissart. Marie Catherine ROGISSART est née le 12 mai 1841 à Neufmanil dans les Ardennes. Elle s'installe à Paris et devient couturière à Belleville. Lors de la débâcle de 1870, elle voit la chute du Second Empire et le siège difficile de Paris. Elle se soulève et proclame avec la Commune la révolution. Marie ROGISSART participe à des réunions du club Saint-Éloi dans le 12^e ; club politique formé dans le cadre des mouvements féminins se réunissant à l'église Saint-Éloi. Lors de la répression de la Commune de Paris, pendant la semaine sanglante, Marie ROGISSART échappe aux troupes versaillaises avant d'être arrêtée en 1872. Accusée sans preuve d'avoir participé à des incendies et des exécutions de réfractaires, elle est condamnée à 7 ans des travaux forcés en Nouvelle-Calédonie. Malgré l'amnistie de 1880, elle y reste

jusqu'à son décès en août 1929 à l'asile de Nouville à Nouméa. Elle est considérée comme la dernière survivante des déportés politiques de la Commune de Paris.

La dernière dénomination concerne le passage Emma-Calvé. Cette personne donnera son nom à la voie DX12. Emma CALVE est née le 15 août 1858 à Decazeville dans l'Aveyron. Le lien avec le 12^e est l'Aveyron ; il y a la fédération, le marché, la rue Aubrac... Emma CALVE était une chanteuse d'opéra. Elle était vice-présidente de l'Œuvre des aveugles de guerre de Villefranche en Aveyron. Elle ouvre en 1896, dans son domaine de Cabrières près de Millau, un sanatorium gratuit où elle fait soigner des petites-filles pendant six ans. Elle est nommée chevalier de la Légion d'honneur en 1931. Elle décède dans le dénuement le plus total à Millau dans l'Aveyron.

Voilà Madame la Maire pour ces quatre dénominations. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme Brigitte VELAY-BOSC. Je voudrais saluer la qualité du travail que nous avons fait avec Catherine VIEU-CHARIER, élue du 12^e et la commission de dénomination qui a validé ces quatre propositions. Celles-ci ont été discutées avec le cabinet de Catherine VIEU-CHARIER.

M. SEINGIER, vous vous êtes inscrit sur deux des quatre délibérations mais vous pouvez peut-être faire une intervention commune. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Oui. Je pourrais effectivement parler des deux autres personnes qui ne nous posent aucun problème car vous savez que Les Républicains sont vigilants sur l'utilisation des voies du 12^e arrondissement. Nous l'avons notamment été concernant la dénomination d'une voie Denise GINOLLIN à laquelle je m'étais opposé car elle ne servait qu'à légitimer une revendication d'opinion politique uniquement partisane. Précisément, cette personne mettait son idéal communiste avant celui de la France et celui des autres.

Je concède qu'il en va différemment avec Martha DESRUMAUX. Très jeune, elle fut effectivement une figure du monde ouvrier et avant même la rupture du Pacte germano-soviétique en juin 1941, elle s'est éloignée de la ligne anti-française du Parti communiste de l'époque pour lancer un mouvement de protestation contre les conditions de travail ignobles imposées par les Allemands en étant une des organisatrices de la grève des mineurs du bassin minier dans le Nord - Pas-de-Calais entre le 27 mai et le 9 juin 1941. Je précise ainsi les propos de Mme VELAY-BOSC. Elle a été arrêtée et son comportement en camp de concentration était un exemple de résistance. Toute sa vie, dans son Nord natal, elle se batta comme syndicaliste à la CGT et au conseil municipal de Lille pour ses idées. Il a même été proposé que ses cendres entrent au Panthéon en même temps que celles de Simone VEIL. Cependant, au regard d'éléments historiques que nous n'avons malheureusement pas dans le dossier de délibération, ce choix n'a pas été jugé opportun. Dans un article aisément accessible sur Internet, les partisans de sa panthéonisation indiquent que la nomination de ce jardin serait une forme de lot de compensation. Seulement, il n'y a aucun lien entre Martha DESRUMAUX et le 12^e arrondissement. Celui-ci n'a pas vocation à devenir le lieu de mémoire des saints communistes alors qu'aucune voie n'est proposée en lien avec l'histoire très riche de la caserne de Reuilly comme cela avait été demandé lors de la concertation. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur le choix du jardin Martha-Desrumaux.

Concernant Marie ROGISSART, quand j'admire ce bâtiment qui nous accueille, il m'arrive de remercier les communards. Comme vous le savez, la création de la première mairie de

l'arrondissement de Reuilly était celle de la commune de Bercy. Elle se situait place de la Nativité, aujourd'hui place de Lachambeaudie. Seulement, elle a été réduite en cendres par ceux qui furent appelés les pétroleurs car ces personnes peu écologiques utilisaient des litres de pétrole pour mieux détruire le patrimoine parisien. Aujourd'hui, on parlerait de casseurs. C'est pourquoi, un nouvel emplacement fut choisi et que l'architecte HENARD a pu réaliser ce magnifique édifice. Mais, je me ressaisis quand je me remémore que ces brigands avaient également pour mission de détruire tout le site des entrepôts de Bercy et l'économie qui en dépendait. La voiture chargée de tonnes de pétrole fut interceptée le 26 mai 1871 à deux heures du matin sur le pont de Bercy par un coup de génie du commandant LAMBERT qu'il serait trop long de narrer ici. Il faut en tout cas retenir que cette personne, symbole de courage, qui a risqué sa vie, mériterait bien plus de voir son nom donné à une rue de l'arrondissement que cette Marie ROGISSART, dont l'exposé des motifs, qui est en réalité une copie de Wikipédia, ne nous apprend rien sur les motifs réels de sa condamnation à 7 ans de baigne ; condamnation au demeurant clémente au regard des critères de l'époque et qui fut réduite à 5 ans puis à 4 ans d'internement.

Je ne dis pas que la Commune de Paris de 1871, comme de nombreux mouvements sociaux, n'a pas été initialement animée par de belles valeurs et une recherche de progrès social. Seulement, il faut juger un arbre à ses fruits. Comme sa grande sœur de 1792, la Commune de 1871 a surtout engendré un régime totalitaire et la terreur. Historiquement, la Commune, c'est crescendo :

- la suppression de la liberté de la presse ;
- les réquisitions des logements et ateliers de tous ceux qui avaient quitté Paris ;
- le changement de 75 % des fonctionnaires de la ville qui ont été remplacés par des fidèles rouges ;
- la persécution de religieux. Je vous rappelle que si Marie ROGISSART était au cercle Saint-Eloi, c'est parce qu'on avait viré les curés et les paroissiens pour s'approprier l'église de Saint-Éloi et en faire un lieu où on accusait toute personne réfractaire pour mieux les fusiller ensuite ;
- la surveillance générale de la population avec changement des cartes d'identité.

Puis, arrive la semaine sanglante du 21 au 29 mai 1871. Les communards ont alors incendié des bâtiments majeurs d'un point de vue patrimonial comme l'hôtel de ville ou les Tuileries. Surtout, ils ont assassiné des personnes simplement parce qu'elles croyaient en un Dieu et procédé à l'exécution sommaire de centaines d'innocents dits les otages.

Quand je suis arrivé, en entrant, il était étonnant de voir « assassinats d'otages, crimes de guerre ». Vous parliez du régime nazi mais cela s'appliquait également à la Commune de Paris. Je ne suis pas en mesure de dire à quel point cette Marie ROGISSART a été complice de la dénonciation de ces otages dont elle s'est vantée dans le club Saint-Éloi. Je me garderai donc bien de la juger. En l'absence d'informations supplémentaires, il est également hors de question de donner son nom à une rue du 12^e à quelqu'un qualifié dans l'exposé des motifs de grande figure de la Commune de Paris. Loin de moi de faire l'apologie des Versaillais mais conformément à notre ligne, si une personne politique est choisie, elle doit indiscutablement avoir contribué à l'intérêt général du site nommé. Le choix du nom de rue doit incarner l'unité et non la division française.

Je vais mettre un peu de poésie dans mes propos puisque je voudrais citer Victor HUGO qui a écrit, comme vous le savez, un chef-d'œuvre : *Quatrevingt-treize*. Il a écrit ce livre alors qu'il rentrait en France et qu'il était choqué par les atrocités de la Commune. Tout l'objectif de ce livre était justement de rassembler les Français. Il disait : *''Ce qui fait la nuit en nous peut laisser en nous les étoiles''*. Préférons des étoiles comme Emma CALVE pour le choix de ces passages ou qu'il y ait un lien précis avec l'histoire de notre arrondissement, comme celui de la caserne de Reuilly en l'occurrence, plutôt que des

personnes qui nous divisent. C'est pourquoi, nous allons voter contre le choix de Marie ROGISSART.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. J'ai toujours laissé tout le monde s'exprimer et bien évidemment, vous êtes chacun légitime mais je trouve que vous êtes allé un peu loin dans la comparaison entre les communards et les nazis. C'est le point que je trouve à la limite de l'acceptable dans votre intervention même si, je respecte l'opposition que vous avez exprimée à plusieurs reprises déjà et notre divergence sur l'analyse que nous pouvons faire de la place des communards dans notre ville et singulièrement dans notre arrondissement.

M. BOUIGUE s'était également inscrit sur la délibération concernant la dénomination Emma CALVE. Mme Catherine VIEU-CHARIER a souhaité également dire quelques mots après. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement rapporteur :

« Vous ne serez pas surpris que j'intervienne rapidement sur la délibération concernant Emma CALVE. Je voudrais compléter le propos qui était très synthétique de ma collègue Brigitte VELAY-BOSC. Nous ne sommes pas complètement déconnectés de Paris avec Emma CALVE puisque, entre l'Aveyron et Bruxelles, elle fait un passage à Paris. C'est là où elle commence une série d'études qui l'amèneront à Bruxelles et ensuite à se produire dans le monde.

Il s'agit également de dire que l'on a souvent tendance à célébrer les Aveyronnais de Paris. On a souvent tendance à célébrer les Aveyronnais et on oublie les Aveyronnaises. Elles ont aussi contribué à l'histoire de Paris à la fois magnifiquement et parfois petitement mais, en tout cas, elles sont là aussi. C'est une image importante à se renvoyer non pas uniquement les Aveyronnais mais aussi les Aveyronnaises comme étant des participantes à l'histoire et à la magie de Paris telle qu'elle est aujourd'hui. Emma CALVE, modestement, y a participé.

Ce quartier n'a pas été choisi par hasard. C'est le quartier de la Gare de Lyon. C'est celui où les Aveyronnais sont arrivés à Paris. C'est celui où les bougnats sont arrivés. C'est celui où tous les Aveyronnais ont, à un moment donné, mis le pied à Paris, sont arrivés, ont commencé à entreprendre, à créer, à travailler dans Paris. Ce n'est pas un lieu choisi uniquement au hasard. C'est un lieu qui résonne avec notre histoire commune : celle de Paris et celle des Aveyronnais qui arrivent à Paris.

Enfin, vous me permettez de dire que c'est une belle chose que Paris s'honore à célébrer une femme qui a été complètement oubliée à la fin de sa vie et que l'on redécouvre aujourd'hui. Elle avait un talent immense. Elle s'est produite dans le monde entier : à Sydney, à New York, dans toute l'Europe. Elle a porté les valeurs de la culture française à travers le monde. Je trouve que c'est toujours beau quand Paris résonne de cette intention-là et de cette intensité-là. Je me félicite du choix du 12^e d'honorer cette personne dont vous avez vu que dans sa vie elle ne s'est pas contentée de chanter magnifiquement, elle a aussi prétendu que les artistes avaient un rôle social à la fois auprès des victimes de guerre mais aussi auprès des enfants qui étaient dans le dénuement. Si, elle, est morte dans le dénuement, elle n'a pas ménagé sa vie pour faire en sorte que les enfants qu'elle accueillait ne le soient pas. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme Catherine VIEU-CHARIER. »

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« M. SEINGIER, je vais vous raconter un peu comment se passent les dénominations car j'ai l'impression que vous êtes dans une ignorance assez crasse. Figurez-vous que lorsqu'une dénomination arrive en Conseil d'arrondissement, elle a déjà été examinée, premièrement, par un vœu qui a été voté en Conseil de Paris et, deuxièmement, par la commission de dénomination des noms de rues, d'équipements, d'espaces verts, etc. Il se trouve, M. SEINGIER, que je m'honore en tant que présidente de la commission de dénomination et en tant qu'adjointe chargée de la mémoire d'avoir toujours voulu le consensus total, vous m'entendez - autour de tous les noms c'est-à-dire que n'arrivent en délibération en Conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris que les noms qui ont été votés à l'unanimité des conseillers de Paris que ce soit par les vœux ou que ce soit autour de la table de la commission de dénomination.

Votre groupe, Monsieur, a accepté ces dénominations parce qu'il les a trouvées pertinentes, parce qu'il sait aussi que je fais un travail équilibré et que lorsque je présente des noms qui me remontent de tous les groupes politiques, je ne regarde pas s'ils sont Communistes, socialistes, gaullistes ou que sais-je ; je regarde les compétences et les qualités des personnes. Nous en discutons autour de la table et nous décidons. C'est la première fois d'ailleurs que cela arrive. Autrefois, les dénominations étaient le fait, non pas du prince, mais des maires et cela se bornait à peu près à ça. Il se trouve que Bertrand DELANOË puis Anne HIDALGO ont mis en place une commission de dénomination qui fait un travail extrêmement démocratique et nous passons à la moulinette les noms afin que tout le monde puisse s'y retrouver. Il y a des noms qui sont rejetés. Ils ne vous seront jamais présentés en Conseil d'arrondissement.

Je voudrais vous dire aussi que je regrette beaucoup ce que vous avez dit sur la position anti-française du Parti communiste. Vous savez, M. SEINGIER, il se trouve que dans l'hémicycle du Conseil de Paris, il y a une plaque où il y a 10 noms. Ce sont les 10 noms des conseillers de Paris qui furent arrêtés, fusillés et/ou déportés. Il y avait 163 conseillers de Paris en 1939, de Droite, de Gauche ; il y avait même des Royalistes. Il y a 10 bonshommes qui se sont fait ratatiner par les nazis. Dix communistes. Dix communistes. Pourtant, il y avait d'autres gens qui auraient pu, eux aussi, être arrêtés mais il se trouve que non. Peut-être que les communistes étaient moins malins que les autres et qu'ils se sont fait arrêter par les nazis parce qu'ils étaient imprudents. En attendant, ils ont été fusillés. Quand vous regardez les dates (1940, 1941), c'est très tôt pendant la guerre. L'ennemi est arrivé en 1939 et ces hommes ont été fusillés en 1940 et en 1941. Mon parti, le Parti Communiste, je peux vous dire, Monsieur - et j'en suis fière - a contribué de façon massive à la Résistance française et le général De Gaulle les a accueillis comme des compagnons. D'ailleurs, il a fait de beaucoup de communistes des compagnons de la Libération ; compagnon de la Libération comme l'est la Ville de Paris. La Ville de Paris s'honore d'être compagnon de la Libération. Je suis fière d'appartenir à un parti qui a pris les armes et qui a combattu de façon très forte les nazis pour des tas de raisons. La position anti-française de mon parti, je ne vois pas très bien où elle se trouve. Je tenais beaucoup à vous le dire.

Maintenant, nous allons parler de la Commune de Paris. Celle-ci a élaboré un programme d'un progressisme étonnant qui a été repris non seulement par le Front populaire en 1936 mais aussi par le général De Gaulle en 1945. Beaucoup des attendus du programme de la Commune de Paris figurent dans le programme du Conseil National de la Résistance.

Alors, M. SEINGIER, vraiment, vous avez une façon de considérer l'histoire qui est la vôtre. C'est votre droit. Mais, c'est mon droit aussi de vous dire que c'est assez bas de venir faire des attaques comme ça autour de noms de personnes dont la nomination a fait consensus avec tous les groupes politiques. Vous pourrez aller demander à vos collègues de l'hôtel de Ville de Paris, le groupe Les Républicains avec qui je travaille vraiment très bien. Je n'aime pas ce genre de procès et je vous le dis : je suis très fière d'avoir amené ces noms de femmes en accord avec Madame la Maire du 12^e qui les avait proposé et qui ont fait l'objet d'une procédure afin qu'il y ait un consensus total autour de ceux-ci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je finirai par dire que nous essayons autant que possible de proposer, au-delà des femmes, des personnes qui ont lien avec le 12^e mais cela ne me choque pas non plus que l'on puisse proposer des noms de femmes qui n'ont pas forcément un lien direct avec notre arrondissement mais qui peuvent avoir un parcours de vie qui correspond aux valeurs de notre ville, aux valeurs universelles. Nous avons beaucoup de noms de rues d'hommes dans cet arrondissement qui n'ont pas de lien a priori avec le 12^e mais peut-être que vous allez m'en trouver : Paul BELMONDO et d'autres, je ne suis pas sûre qu'ils aient eu un lien avec le 12^e et pourtant nous les avons honoré par le passé. Je comprends cette volonté. Nous nous y attachons à chaque fois que cela est possible mais ce n'est pas non plus une condition requise absolue.

Si vous en êtes d'accord, je propose que nous passions au vote. Vous voulez réintervenir ? Je vous en prie, faites. Nous ne sommes pas couchés à ce compte-là. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame le Maire. C'est par rapport à l'attaque de... »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je ne reviens pas sur l'histoire mais sur le fait que nous ne sommes pas soumis à une discipline de parti chez Les Républicains ce qui explique que nous pouvons nous écarter des combines dont les gens en ont plus que marre. C'est comme cela que vous l'avez présenté. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non. Si c'est pour dire ça, ce n'est pas la peine. On ne parle pas de combines. On parle de démocratie, de partage avec tous les élus et en respectant chacun. Je respecte votre position, je vous l'ai dit. Je savais que vous interviendrez sur ce sujet. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec les conseillers de Paris de votre groupe. Il n'y a pas de problème avec ça. On ne parle pas de combines. On parle de discussions démocratiques respectueuses des opinions de chacun.

Sur la délibération DEVE 157, j'ai cru comprendre qu'il y avait des abstentions. Il n'y a pas de vote contre. »

Votants : 29 dont 11 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 9 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-241 AVIS)

- DU 20180179 : *Dénomination passage “Marie Rogissart” (12^e).*

Votants : 29 dont pouvoirs dont 11 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 9 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée *à la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-242 AVIS)

- DU 20180178 : *Dénomination passage “Jacqueline Giraud” (12^e).*

Votants : 29 dont 11 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 11 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-243 AVIS)

- DU 20180183 : *Dénomination passage "Emma Calvé" (12^e).*

Votants : 29 dont 11 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 11 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-244 AVIS)

- DAE 20180222 : Budget participatif - Subventions (500 000 euros) et conventions avec la RIVP et l'association "La Petite Rockette" pour un projet immobilier exemplaire de la transition écologique et solidaire (12^e).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme CHARNOZ, vous avez souhaité vous inscrire sur cette délibération. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Nous essayons tous d'avoir les Conseils d'arrondissement les plus courts possible mais on ne pouvait pas passer sous silence cette belle délibération. Nous pouvons tous parler de la lutte contre le dérèglement climatique, de notre souhait de produire moins de CO2 et de mieux gérer, par l'économie circulaire, tout ce que nous devons produire et surtout tout réemployer. Je trouve que cette délibération est, à ce titre, doublement exemplaire puisqu'elle finance deux choses différentes. Je pense que Richard BOUIGUE aura à cœur de nous expliquer concrètement le montage innovant de cette opération.

Il s'agit à la fois d'avancer vers le Plan climat, de mieux isoler, ici, un bailleur social et donc d'allier à la fois plus d'économies et le respect de l'environnement mais aussi d'accueillir en rez-de-chaussée un projet qui a été voté au budget participatif qui montre que nos concitoyens sont prêts à avancer vers ce changement et cette lutte contre le dérèglement climatique. Cette recyclerie permettra dans le 12^e d'amener demain des objets dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Ils pourront, avec de la création d'emplois et des personnes qui seront formées et accompagnées, leur redonner une deuxième vie. Je trouve que c'est une très belle illustration de notre engagement et de celui de Paris pour une économie circulaire et pour la lutte contre le réchauffement climatique par l'isolation de ces bailleurs sociaux. Je vous remercie. Je ne veux pas être plus longue. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme CHARNOZ, de cette intervention qui permet de saluer l'efficacité de l'exécutif du 12^e arrondissement. M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement rapporteur :

« Merci. Sandrine CHARNOZ a pratiquement tout dit. Je serai très bref en disant que c'est un projet qui a deux intérêts majeurs complémentaires : c'est une occasion de travailler sur des pieds d'immeubles qui ne sont pas forcément commercialisables facilement. Il s'agit de le faire de manière plus intelligente en proposant des activités nouvelles qui répondent à la fois à un besoin économique et à un besoin social et qui répondent aux défis climatiques avec une recyclerie qui permet de ne plus jeter mais de recycler plein d'objets dont l'usage mérite une deuxième vie. C'est quelque chose d'important.

Deuxième chose : ce projet est né avec le budget participatif c'est-à-dire avec la mobilisation des habitants. C'est un projet qui a reçu plus de 1 000 voix dans le cadre du budget participatif. On voit qu'il a suscité un engouement pour ces raisons en plus de celles que vous avez exprimées. C'est un projet à la fois ambitieux et symbolique qui montre qu'entre les bailleurs et une Mairie d'arrondissement, on peut trouver des manières de créer de l'activité innovante au service des habitants mais aussi en respectant ce qui est notre engagement de faire de l'économie circulaire non pas le

parent pauvre de l'économie mais un acteur majeur. Ce sera le cas pas très loin de la mairie et je m'en félicite. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres commentaires sur cette délibération, je vais la mettre au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 29 dont 11 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 11 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-245 AVIS)

- DFA 20180079 : *Signature d'une concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé « Restaurant du Plateau de Gravelle »(12^e).*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire de me donner la possibilité de m'exprimer sur une délibération qui est très dense et qui appelle un certain nombre de remarques. Nous avons un concessionnaire qui était là depuis un peu plus de 10 ans puisqu'il y a eu une nécessité de rallonger ce contrat. Vous proposez de recréer un nouveau contrat pour lequel un appel à candidatures a été proposé. Il apparaît - et je vous remercie, pour une fois, de la précision des documents - qu'il y a un certain nombre de choses qui posent question. Vous annoncez que les candidats devaient présenter un projet d'exploitation répondant à la destination de café-restaurant avec activités de réception et activités annexes en lien avec le vélo, le vélo à assistance électrique et la mobilité active. Nous aurions aimé savoir ce que vous attendiez des contractants au niveau de la mobilité active puisque, que ce soit la société Teisseire ou celle que vous avez *in fine* choisie Overlook Events, elles étaient extrêmement évanescences sur ce projet-là.

D'ailleurs, bien plus loin, concernant la société Overlook Events, il est dit dans le rapport que *“les activités structurantes nécessitent par ailleurs d'être détaillées de manière plus précise notamment en termes de moyens consacrés à la mise en œuvre”*. Sur ce point précis, il y a une espèce de confusion qui vient peut-être du rédacteur car ce n'est pas exactement ce que l'on attendait et on imaginait que les gens allaient être extrêmement innovants et inventifs pour faire des propositions particulières.

Enfin, on ne peut que s'étonner du choix que vous avez arrêté. Je m'étonne d'abord parce que, sur de nombreux items, vous demandez à de nombreuses reprises que la proposition de Overlook Events soit précisée. Pourtant, vous lui attribuez le marché. On constate également que sur les chiffres d'affaires estimés, il y a une estimation de recettes par cette société or celle-ci ne fournit à aucun moment une fourchette de prix des restaurations qu'elle propose contrairement à la précédente et elle ne donne, non plus, aucun niveau de fréquentation estimée. Elle vous dit qu'elle a une estimation de 100 % de remplissage. Évidemment, celui qui ouvre un restaurant veut que ses tables soient pleines mais si on ne connaît pas la capacité d'accueil de cette surface, cela pose quelques difficultés.

En raison de toutes ces incertitudes, nous ne sommes absolument pas enclins à voter en faveur de cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO. M. Emmanuel GREGOIRE qui suivait ce dossier en central va dire un mot. Je tiens à dire, tout de même, que les élus du 12^e arrondissement ont été consultés sur le cahier des charges et les attendus pour cette concession comme à chaque fois lorsqu'il s'agit d'une concession dans le 12^e. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Vous connaissez le principe de ces concessions de travaux : la Ville est propriétaire d'un bien et souhaite en confier la gestion sur une concession de travaux, la mise à niveau en matière d'investissement et de rénovation. Cet établissement a besoin d'importants travaux de remise à niveau. La procédure est la suivante : elle s'apparente à une concurrence de type appel d'offres. Il y a donc des candidats qui répondent. Il y a deux réponses à cet appel d'offres. Ces derniers sont instruits par les Directions opérationnelles concernées par le secteur à la fois géographique et, compte tenu du fait que c'est une concession de travaux, par la Direction des finances et des achats. Celles-ci établissent un rapport d'analyse qui a fait l'objet d'une présentation en commission des concessions. Celle-ci est une commission parallèle qui associe l'ensemble des groupes du Conseil de Paris et qui vise, préalablement à l'introduction de la délibération au Conseil de Paris, à faire une analyse technique du dossier où la Direction des finances et des achats présente ses recommandations et où les groupes peuvent questionner et amender.

Le dossier a donc été présenté lors de la dernière commission des concessions. J'y étais et je peux donc vous relater ce qui a été dit. Unanimement, il a été souhaité de suivre l'avis technique de la Direction des finances et des achats. Dans la totalité des cas, nous suivons l'analyse technique faite par la DFA en la matière sauf demande de précisions complémentaires. Il y avait d'un côté un dossier robuste en matière d'informations sur les investissements et un des deux dossiers, manifestement, aux yeux de la Direction des finances et des achats, ne remplissait pas suffisamment de détails et d'informations sur la remise à niveau bâtementaire de ce bien qui en a besoin. La commission des concessions a suivi les recommandations de la DFA qui ne laissaient aucune place au doute sur l'intérêt de choisir l'un des deux concessionnaires.

C'est toujours difficile, sur ces titulaires de concessions, parce qu'ils sont parfois depuis si longtemps dans les lieux qu'ils ont le sentiment légitime qu'on les prive d'un outil de travail. C'est la loi, par principe, du fonctionnement de ces concessions. Il y a, de temps en temps, une remise à niveau de compétition qui fait l'objet d'un long échange entre la Direction et les candidats. Malheureusement, nous proposons de choisir un des deux et cela fait forcément un content et un moins content. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Il ne faut pas que cela devienne une habitude, mes chers collègues. Je veux bien vous donner la parole tant que de mesure mais si vous intervenez une première fois et que la réponse vous est faite, vous n'avez normalement pas à intervenir une deuxième fois. C'est comme ça. C'est le règlement que nous avons tous voté. Ce n'est pas un règlement qui est venu de l'hôtel de ville mais que nous avons voté en début de mandature. À titre exceptionnel, Mme ATLAN-TAPIERO, je veux bien vous redonner la parole. On dira que c'est une explication de vote. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Excusez-moi si, quand on vous pose une question sur une délibération et qu'on n'a pas la réponse, cela ne me paraît pas être redondant. Je n'ai pas eu de réponse sur la mobilité active. C'est tout. À partir des réponses qui nous ont été faites, nous nous abstenons. Nous ne voterons néanmoins pas contre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Très bien. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 11 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 9 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
03 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-246 AVIS)

- **DJS 20180268** : *Subventions (44 000 euros) et conventions avec 3 associations de jeunesse (Article 1 ; « Une Goutte d'Organisation Productions » - « UGOP » ; « La Camillienne »).*

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. C'est une délibération qui a vocation à soutenir des associations en faveur de la jeunesse. Nous connaissons bien La Camillienne. Elle a un historique dans l'arrondissement.

Je voulais faire une petite présentation de l'association UGOP qui est installée depuis le mois d'août 2017 dans un local du 12^e. Elle a vocation de développer des ateliers artistiques et culturels à destination des jeunes de 13 à 30 ans in situ dans la cour de la cité de Fécamp ; un endroit qui a besoin d'être soutenu et dans lequel le travail d'accompagnement des jeunes est très important. Dans ce cadre, en accord avec le bailleur social, l'association est autorisée à animer des ateliers cinéma et théâtre au pied des immeubles. Je tiens à dire que si UGOP est installée aujourd'hui dans le 12^e, c'est grâce à la mobilisation et l'engagement de la Mairie du 12^e et surtout de la Maire du 12^e qui a vraiment permis l'arrivée de cette association sur ce territoire pour renforcer le travail autour des jeunes. C'est un soutien important. Il se traduit au niveau de la Ville par une subvention annuelle, par le soutien des projets d'animation du territoire, par les fonds du maire et la commission culture qui accompagne aussi des projets.

Par ailleurs, la Mairie du 12^e et la Maire du 12^e ont beaucoup travaillé pour l'attribution et la négociation d'un nouveau local de près de 200 m² rue Édouard-Robert. Il accueillera l'association au second semestre 2019.

Par ailleurs, aujourd'hui, c'est l'attribution d'aides en investissement à hauteur de 12 000 euros. Il y a eu 100 000 euros au budget participatif en 2018 pour l'aménagement du local. Je voudrais également vous dire que l'association s'est vraiment intégrée dans le quartier. Depuis son installation, elle a travaillé à une parfaite insertion dans le quartier Vallée de Fécamp et plus généralement au sein de la vie associative locale. Elle a participé à de multiples événements sur le quartier, portés par les amicales de locataires ou le local interassociatif comme la fête de quartier, les journées de nettoyage, le vide grenier.

Par ailleurs, au titre de la jeunesse, UGOP travaille désormais auprès des acteurs du territoire en participant aux temps d'échange, de formation, d'animation sur l'arrondissement à destination de ce jeune public. Elle s'est beaucoup investie et poursuit cette mobilisation dans le grand festival de la jeunesse du 12^e qui est aujourd'hui connu de tous "On s'la coule douze". Merci pour ce soutien à UGOP et à La Camillienne. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, chère Fadila TAÏEB. C'est effectivement important pour nous de souligner les efforts que nous faisons pour accueillir dans le 12^e de nouvelles associations et soutenir celles dont les subventions baissent et qui ont de moins en moins de possibilités de recourir aux emplois aidés et qui se trouvent en difficulté. C'est le cas de cette association qui nous avait d'ailleurs interpellés, les uns et les autres, sur le forum des associations.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 10 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 10 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-247 AVIS)

- DLH 20180029 : Réalisation 5, rue Émile-Gilbert et 87, rue Ledru-Rollin (12^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 3 logements sociaux en diffus (PLA-I) par "ELOGIE- SIEMP".

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons maintenant une série de délibérations DLH comme souvent à cette période de l'année. J'imagine que l'on va aborder les mêmes types de questions. Nous commençons par la DLH 29. M. MARGAIN, vous avez demandé la parole sur cette délibération. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Comme à son habitude, notre groupe votera contre la réalisation des logements sociaux dans le diffus. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Sur cette délibération, il y a des votes contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 10 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 7 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-248 AVIS)

- **DLH 20180186** : Location de l'immeuble 164, bd Diderot (12^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON s'était inscrite. Elle avait prévenu qu'elle serait un peu en retard. M. SEINGIER, vous pouvez intervenir. Je vous donne la parole. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Mme MONTANDON est en train de remettre un prix Île-de-France dans le cadre de l'Observatoire du design. Vous savez tout.

C'est une question assez simple concernant le devenir du commerce évincé. Si je ne me trompe pas, il s'agit d'une salle de sport. Nous aimons le sport dans le 12^e et nous voulons savoir si le commerce avait vocation à être aidé pour être implanté à nouveau dans l'arrondissement. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas la vocation de la Mairie d'aider les commerces privés à se réimplanter notamment vu les tarifs qu'ils pratiquent. Je vous rassure, nous avons d'autres projets d'installation de salles de sport dans le 12^e et dans ce quartier en particulier sur lesquels nous serons amenés, je n'en doute pas, à discuter.

C'est un vieux projet qui a mis du temps à aboutir et je m'en félicite pour ma part. »

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 9 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-249 AVIS)

- **DLH 20180187** : Réalisation 9 rue d'Aligre (12^e) d'un programme de création d'une pension de famille par "3F Résidences".

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON s'était également inscrite sur cette délibération. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« On a vu qu'il y avait beaucoup de dépassements des coûts dans la réalisation de ce projet. On voulait connaître le rapport entre le prix initial et le prix final à l'issue du programme de création de cette pension. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme KOMITÈS a bien suivi ce dossier depuis très longtemps. »

Mme Pénélope KOMITÈS Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris rapporteure :

« Pour bien le connaître, il s'agit d'un lieu dans un état absolument catastrophique. J'ai reçu pendant de nombreuses années les personnes qui y vivaient dans des conditions indignes. Cet immeuble nécessite une réhabilitation extrêmement lourde avec un curage total des bâtiments, des modifications des escaliers, la création d'un ascenseur, la démolition de la toiture, le remplacement de la charpente, il faut revoir tous les murs porteurs, des planchers, etc.

En raison des surcoûts liés à l'état de ce bâtiment, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire à 3F Résidences d'un montant global maximum de 881 000 euros et d'apporter les garanties de la Ville aux emprunts. Les travaux doivent débiter en janvier 2019. Pour avoir reçu des gens et vu de nombreuses photos, je pense que ce bâtiment nécessite vraiment cette subvention. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Vu l'actualité, on ne peut que se féliciter du travail engagé à Paris depuis 2001 dans la résorption de l'habitat insalubre et la rénovation des bâtiments privés comme publics ; ce qui n'est pas le cas dans toutes les grandes villes de notre beau pays »

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 9 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-250 AVIS)

- **DLH 20180286** : Réalisation dans les 3^e, 9^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 PLA-I et 10 PLUS) par "AXIMO".

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Classiquement, nous sommes là encore dans un programme de droit urbain renforcé. J'ai un nouvel argument : il semble que l'Agence nationale du contrôle du logement social ait rendu un rapport sur la gestion d'Aximo qui montrerait que la politique de préemption coûte bien plus cher que prévu. Des encours de prêts ont notamment dû être renégociés et certains logements achetés auraient été à nouveau redécoupés. Je voudrais savoir si vous en aviez entendu parler. En tout cas, cela ne nous rassure pas et nous confirme dans notre volonté de voter contre cette politique et a fortiori contre cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je vais donner la parole à M. Emmanuel GREGOIRE puisqu'il est là. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je vais faire une réponse de financier et non pas d'expert du logement. M. SEINGIER, comprenez la fragilité de l'argument que vous venez de livrer : la préemption s'exerce sur la base de déclarations d'intention d'aliéner qui sont transmises par les notaires des acheteurs, comme la loi les y oblige, à la Ville, en l'occurrence à la Direction de l'urbanisme. La Ville a le pouvoir de préempter sur la base du prix de marché moins un petit delta. On peut trouver que c'est trop cher en chiffres absolus mais ce n'est jamais trop cher par rapport aux prix de marché.

Je vais même vous faire un complément de réponse de financier : le taux de rendement locatif des préemptions est supérieur aux taux d'intérêt auxquels la Ville emprunte. Donc, je le dis autrement : la Ville s'enrichit en faisant cela. La Ville s'enrichit en faisant ça. C'est d'ailleurs ce qui contribue beaucoup à la qualité de la notation financière de la part des agences de notation. On peut trouver que c'est trop cher mais la Ville s'enrichit. Cela rejoint le débat plus global de la pertinence du prix de marché de l'immobilier qui est un sujet de préoccupation sur lequel nous sommes mobilisés. Je vous rassure : il n'y a aucun danger pour les finances de la Ville de Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Sur cette délibération, j'ai compris qu'il y avait des abstentions. Des votes contre ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 7 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée *à la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-251 AVIS)

- **DLH 20180322** : Réalisation groupe « Charenton Meuniers » (12^e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par « Paris Habitat OPH ».

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN, vous vous êtes inscrit sur cette délibération et sur la suivante, la DLH 335. S'agissant de la même opération, peut-être pouvez-vous faire une intervention groupée et on vous répondra. Merci. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Oui. Je souhaitais faire une intervention groupée. Le groupe se portera en faveur de l'amélioration qui, détaillée, donne beaucoup de bon sens. En revanche, nous sommes beaucoup plus réservés voire nous voterons contre le programme Charenton Meuniers car il est mis dans le rapport qu'il n'y a aucun espace vert. Ce sont des grands ensembles. Par cette opération, on continuera d'aligner des grands ensembles. C'est en tout cas ce que j'ai lu dans la fiche technique.

Je voulais vous rappeler que les Parisiens souffrent d'une surdensification assez massive dans Paris. Les gens en ont plutôt assez de voir des immeubles construits partout. Nous pensons que les îlots de fraîcheur face aux problèmes du changement de climat devraient être une obligation et que l'équipe municipale devrait faire attention à ne pas trop densifier. C'est ce que dit la fiche technique à moins que je me sois trompé : *“La particularité de ce morceau est qu'il est riche de grands ensembles et qu'il ne comporte pas d'espaces verts notables”*. En tant qu' élu du 12^e, je m'interroge voire je m'insurge en voyant que vous n'avez aucune volonté de cesser cette sururbanisation et de ne pas créer un jardin ou un parc ou quelque chose qui serait frais pour enlever ce sentiment qu'ont les Parisiens de vivre de plus en plus entassés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Si justement. On va vous expliquer ça. Vous avez plusieurs délibérations mais le projet dans son ensemble prévoit bien la création d'un jardin. M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement rapporteur :

« M. MARGAIN, c'est un peu une constante de cette mandature : dès qu'il y a une construction un peu imposante ou une rénovation, on essaie d'y adosser un jardin qui ne soit pas un confetti. C'est ce que nous avons fait sur la caserne de Reuilly, sur le projet Gare de Lyon - Daumesnil, sur la cité Debergue... Sur tous ces exemples, nous avons créé des espaces verts adossés à des programmes de construction et d'urbanisme.

S'agissant de Charenton Meuniers, vous regardez le projet par le petit bout de la lorgnette ; si je peux me permettre. Je vais vous expliquer pourquoi. Ce projet est parti d'un constat avec les habitants, il y a deux ans. Ceux-ci ont émis diverses propositions pour améliorer leur cadre de vie. Parmi cette amélioration du cadre de vie, il y avait le fait de pouvoir reprendre possession de l'espace qui est aujourd'hui imperméable, minéral. Il y a une partie abîmée dans laquelle on a des parkings en surface. Cet espace n'est pas du tout disponible ni pour les enfants ni pour les personnes âgées et les familles qui habitent ces résidences. L'idée a donc été de réfléchir à une manière de remettre l'ensemble des stationnements qui sont au-dessus, sous la résidence. Donc, nous allons recréer l'espace de stationnement en dessous de la résidence et donc libérer en dessus l'ensemble de l'espace et recréer, avec les habitants, un ensemble qui sera à la fois disponible, arboré et plus végétalisé.

Là où vous ne dites qu'on ne crée pas des espaces de respiration, ce projet, au contraire, permet d'en créer plus que l'on en a aujourd'hui. On plantera plus d'arbres que nous en avons aujourd'hui. Nous allons même récupérer des mètres carrés qui sont aujourd'hui utilisés par des parkings de voiture pour faire en sorte qu'ils soient des espaces verts, arborés et disponibles pour les résidents.

Sur ce point, je pense que vous avez vu une partie du projet mais pas dans son ensemble. C'est travaillé avec les habitants. C'était une demande des habitants. Nous recréons de l'espace vert. Nous recréons des espaces arborés. Nous recréons des espaces disponibles pour les résidents des logements sociaux et des INL prévus sur ce projet.

Je vous le dis : c'est une constante de notre politique de faire en sorte que nous ayons les deux. Là encore, nous avons les deux. Je pense que c'est l'un des grands atouts de ce projet. Il libère l'espace des voitures sans les chasser. Nous proposons simplement de reconstituer les parkings en dessous. En fait, les personnes pourront garer leur voiture. Tous les espaces qui seront libérés le seront au bénéfice des résidents. »

Intervention d'une personne du public.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Non, Madame, vous ne pouvez pas prendre la parole. Vous n'avez pas le droit de prendre la parole maintenant. Madame, venez nous voir après mais, pendant le Conseil d'arrondissement, le public n'a pas le droit de se manifester. Je veux bien, si vous avez un peu de temps, échanger avec vous après. Il y avait trois délibérations sur ce projet. M. MARGAIN, vous ne vous êtes inscrit que sur deux.

Je me permets de rappeler, en complément de ce qui vient d'être dit, que dans la délibération DU 104, il est justement fait mention de la reconstitution des places de parking et de la création d'une crèche de 66 berceaux prévue sur ce projet. Celui-ci est assez équilibré et - je le comprends - suscite des réactions notamment des riverains immédiats de la rue des Meuniers que nous devons convaincre de l'intérêt général. Cela suscite des débats avec les locataires de Paris habitat. J'ai donc demandé à Paris habitat de renforcer la communication autour de ce projet envers les habitants. La concertation continue. D'ailleurs, un document précisant l'ensemble des aspects de ce projet est en cours de distribution auprès des locataires. Vous ne pouvez honnêtement pas résumer ce projet en un projet de densification. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je voudrais une explication de vote pour le groupe. Je vous rappelle qu'il y a deux délibérations et vous me dites que je ne suis pas inscrit sur laquelle ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La DU 104 - Acquisition de volumes à usage d'un multi-accueil de 66 places... »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Non bien sûr. Nous ne sommes pas inscrits car nous n'avons, au contraire, qu'à approuver cette démarche. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Elle fait partie du projet. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je rappelle, en explication de vote, que mon groupe votera contre la délibération 335 car nous pensons que la transformation que vous proposez et l'explication que vous avez donnée ne correspondent pas du tout au souhait que nous avons de transformer Paris de façon beaucoup plus verte que vous le faites au quotidien.

Nous voterons pour la 322 car nous pensons que ce programme d'amélioration est important. Nous ne contestons pas l'équilibre que vous cherchez à créer mais nous pensons que l'équilibre que vous nous proposez n'est pas assez équilibré. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Le problème c'est que tout le projet va ensemble même s'il y a trois délibérations. Vous ne pouvez pas voter pour l'une et contre l'autre. C'est un peu compliqué. Ce n'est pas grave. J'ai compris vos opérations de vote. »

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 9 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-252 AVIS)

- **DLH 20180335** : Réalisation 281-295 Charenton Meuniers (12^e) d'un programme de construction de 19 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS, 5 PLS) par "Paris Habitat OPH".

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 7 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-253 AVIS)

- DU 20180104 : Acquisition de volumes à usage d'un multi-accueil de 66 places sur le lot A au 45, rue des Meuniers (12^e) - Participation aux frais de reconstitution de places de parkings.

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 9 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-254 AVIS)

- DPE 20180029 : Approbation du principe de création d'un bassin de stockage et autorisation à déposer les dossiers d'autorisations nécessaires (13^e et 12^e arrondissements).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Nous nous sommes inscrits car nous voudrions que vous nous fassiez une présentation assez précise, accessible et audible de cette délibération qui, au final, est très technique. En lisant l'ensemble des éléments, quelques questions sont venues à nos esprits comme : avez-vous prévu une analyse d'impact sur les riverains pendant la durée des travaux (plus de 3 ans) en termes de nuisances sonores et d'accessibilité ?

De la même manière, dans cette délibération, on lit la nécessité de demander diverses autorisations. Nous voudrions savoir ce qu'il se passe si l'une d'entre elles n'est pas accordée. Je sais que la Maire de Paris à l'habitude de passer parfois outre les autorisations et les avis des enquêtes. Nous voudrions savoir ce qu'il se passerait dans ce cas de figure. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En l'occurrence, la justice finit, en général, par lui donner raison ; cela ne vous aura pas échappé malgré les retours de vos collègues élus financés par la Région Ile-de-France. M. Christophe TEISSEIRE, est-ce que vous avez des réponses ? Avons-nous analysé l'impact des travaux sur les riverains ?

M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement rapporteur :

« Toujours est-il qu'il y aura une enquête publique à partir de mai 2019 pour trois mois. Ce sera l'occasion pour les riverains de pouvoir s'exprimer, s'ils le souhaitent.

En mars dernier, le Plan Paris pluie a été voté à l'unanimité par notre Conseil d'arrondissement. La délibération de ce soir - de prime abord très technique, je vous le concède - a des fondements environnementaux forts car aujourd'hui, malgré des avancées dans la réglementation et la modernisation du réseau dans les années 2000, la Seine reçoit encore chaque année, en raison des épisodes pluvieux et des débordements, jusqu'à 3 millions de mètres cubes d'eau usée venant directement des égouts. Pour donner une idée, cela représente un volume équivalent à plus de 1 000 piscines olympiques.

Je vous propose de voter une application de ce Plan pluie au travers de cette délibération qui prévoit la création d'un bassin de stockage des eaux de surverse par temps de pluie d'une capacité d'environ 50 000 m³ dans le 13^e, d'un ouvrage de remplissage (**propos inaudibles**) rive gauche et aussi sur la rive droite, sur la voie Mazas juste à l'amont du pont d'Austerlitz. Il est également demandé d'autoriser le dépôt des demandes d'autorisations environnementales et d'urbanismes nécessaires à la réalisation du projet.

Ce nouveau bassin couplé à l'ensemble des ouvrages et dispositifs existants permettra d'éviter des déversements. Il sera sollicité environ 15 fois par an. Le bassin limitera les

déversements Seine à un ou deux épisodes par an ; ce qui diminuera la pollution de la Seine pour le bien-être de toutes et tous et surtout pour la faune et la flore aquatiques.

Cette délibération est pour moi l'occasion de saluer le travail des 473 agents travaillant à la section de l'assainissement de Paris dont environ 320 égoutiers, chefs égoutiers et agents de maîtrise intervenant régulièrement dans le réseau d'assainissement. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. TEISSEIRE de l'effort malgré la voix qui vous manque. La réponse était contenue, Mme TAPIERO, dans ce que vient de vous dire M. TEISSEIRE. Il y aura une enquête publique. Les riverains pourront forcément exprimer leurs réserves sur la période des travaux. Normalement, cette procédure doit suivre son cours afin que toutes les autorisations soient accordées et ces travaux réalisés dans l'intérêt général et dans le cadre du Plan pluie à Paris que nous avons voté à l'unanimité.

Vous voulez donc reprendre la parole. Mais bien sûr, allons-y. Explication de vote. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je vous remercie d'avoir précisé deux choses. En l'absence de réponse claire à une question simple et précise, nous allons nous abstenir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« On ne répond jamais à nos questions. Je sais aussi lire la délibération. Si je vous pose une question, c'est parce que des choses ne sont pas claires. Si je n'ai pas les réponses... »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« ... Vous vous abstenez et vous avez raison. Qui s'abstient sur cette délibération ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 7 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée *à la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-255 AVIS)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sur l'ensemble des autres délibérations soumises au vote sur lesquelles il n'y a pas eu d'inscription, est-ce qu'il y a des commentaires ? M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Sur la 2018 DLH 377, j'annonce que Mme MONTANDON va déposer un vœu rattaché à cette délibération notamment pour améliorer la sécurité de la résidence Énard Charenton. Je dis cela afin que ce soit inscrit au compte rendu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Au Conseil de Paris ? »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Au Conseil de Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Très bien. Cela a d'ailleurs déjà dû être fait.

Mis à part le déport de certains d'entre nous sur une certaine délibération concernant le POPB, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Elles sont donc adoptées. Je vous remercie. »

Communication relative aux IIL et IL : réalisation 2018 et programmation 2019

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

Les Investissements d'intérêt local (IIL)

Les investissements dits d'intérêt local (IIL), dont l'affectation est librement décidée par la maire d'arrondissement, dans la limite de l'enveloppe impartie, portent sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.

Ils sont constitués de deux enveloppes : une enveloppe dédiée à l'entretien des espaces publics comprenant les travaux d'entretien des parcs et jardins inscrits à l'inventaire ainsi que la voirie secondaire ; une seconde enveloppe dédiée aux équipements de proximité comprenant les travaux d'entretien sur ces équipements à l'exception des opérations de ravalement, des travaux sur les piscines, et des opérations visant à améliorer le confort thermique et l'accessibilité.

Le mode de calcul de ces enveloppes repose sur des critères techniques (surface, capacité d'occupation pour les équipements scolaires, culturels et petite enfance), des critères d'usage (densité de population et activité économique) ainsi que des critères de vétusté.

Avec l'adoption du budget participatif à l'échelle parisienne, une partie des investissements d'intérêt local de l'arrondissement (espace public et équipements de proximité) sont soumis au vote des Parisiens depuis 2015. Les opérations du budget participatif 2018 sont détaillées en page 8.

Un premier bilan de l'exécution des opérations programmées en 2018 est dressé ci-dessous avant d'aborder la programmation 2019 et le budget participatif.

Exécution 2018

L'année 2018 a vu la réalisation de la plupart des opérations inscrites au BP2018, certaines se poursuivent. Les tableaux suivants détaillent le niveau de réalisation des opérations inscrites au BP2018 au titre des IIL.

Enveloppe Espace public IIL 2018

La programmation telle qu'elle avait été adoptée au BP2018 est la suivante :

Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2018	Avancement
23001	Aires de jeux	Square Trousseau - Modernisation complète de l'aire de jeux	100 000	Les études ont été réalisées en 2018, les travaux seront réalisés en 2019 (des crédits sont prévus au BP 2019).
23004	Entretien espaces verts	Square Van Vollenhoven - Rénovation partielle et densification de l'aire de jeux	40 000	Les travaux seront réalisés en 2019.
		Square Van Vollenhoven - Requalification de l'entrée rue Marcel Dubois avec création d'une pergola végétalisée et pelouse détente accessible au public	60 000	Les travaux seront réalisés en 2019.

Sous-total DEVE			200 000	
61002	Aménagement urbain/ Environnement	Rue Marsoulan (Rendez-vous - Saint-Mandé) - Environnement	70 000	Les travaux sont en cours de réalisation.
		Rue de Bercy (245 à 255)/Boulevard de la Bastille - Environnement	160 000	Les travaux sont en cours de réalisation.
		Rue Pierre Bourdan - Environnement	192 000	Les travaux sont en cours de réalisation.
61005	Patrimoine de voirie	Carrefour Messimy / Armand Rousseau - Tapis/Chaussées	31 000	Travaux réalisés
		Rue de Dijon - Tapis/Chaussées	49 000	Travaux réalisés
		Rue Santerre- Tapis/chaussées	63 000	Le calendrier est en cours de définition (début de travaux décembre 2018 ou 2019).
Sous-total DVD			565 000	
TOTAL IIL ESPACE PUBLIC			765 000	

Enveloppe Equipements de proximité IIL 2018

Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2018	Avancement
40001	Bibliothèques	Bibliothèque Saint Eloi - Restructuration sections	90 000	Les études ont été réalisées, les travaux sont prévus en 2019, (des crédits sont prévus au BP2019).
Sous-total DAC				
80001	Entretien 1er degré	EE 19, rue Marsoulan - Modernisation de la toiture du gymnase	75 000	Travaux réalisés
		GS 253 bis et 253 ter, avenue Daumesnil - Menuiseries extérieures (3/3)	165 000	Travaux réalisés
		EE 4, rue Bignon - Modernisation des menuiseries extérieures (3ème étage)	120 000	Travaux réalisés
		EM 70, avenue Daumesnil - Modernisation de la cour	150 000	Travaux réalisés
		EE 52, rue de Wattignies - Modernisation des menuiseries extérieures (3/4)	100 000	Travaux réalisés
		GS 56, rue de Picpus - Modernisation du réseau d'eau	60 000	Travaux reportés en raison du programme lourd réalisé en 2018 sur le GS.
		EE 8, rue Charles Baudelaire - Modernisation des menuiseries extérieures (4/4)	150 000	Travaux réalisés

		EE 83, avenue du Général Michel Bizot - Modernisation du centre de loisirs	50 000	Travaux réalisés
		EE 4, rue de Pommard - Modernisation des sanitaires	100 000	Travaux réalisés
		EE 165, rue de Bercy - Modernisation des menuiseries extérieures (1/2)	150 000	Travaux réalisés
Sous-total DASCO			1 120 000	
14008	Mairie Modernisation	Espace Reuilly - Tranche complémentaire	199 700	Travaux réalisés
		Réaménagement suite schéma fonctionnel de la mairie (études)	50 000	Les études sont en cours. La première phase des travaux relatifs à la modernisation de l'accueil ont été réalisés en 2018.
Sous-total DDCT			249 700	
88001	Gymnases et salles de sports	Gymnase La Lancette - Rénovation des vestiaires et création d'une salle	70 000	Les études ont été réalisées, la programmation des travaux pourra avoir lieu une fois le gymnase Léon Mottot rénové.
		Gymnase Léon Mottot - Rénovation complète	63 007	Une première tranche de travaux a été réalisée en 2018. Le budget de l'opération a pu être abondé grâce à un reliquat de 350 K€ (100K€ d'IIL2017 pour ce même gymnase, 200K€ de la ligne suivante, 50K€ de reliquats d'IIL des années précédentes)
88002	Centres d'animation	CPA Saint-Eloi - Agrandissement et mise en accessibilité	200 000	Cette opération ayant été retenue au BPA 2017, ces crédits ont été néanmoins utilisés pour la rénovation du gymnase Léon Mottot. Les travaux du CPA sont programmés en 2019 (les études ont été co-conduites par OPH et la DJS en 2018).
Sous-total DJS			333 007	
30001	Entretien établissements petite enfance	CC 72, avenue Daumesnil - Modernisation de la cuisine	80 000	Travaux réalisés
		CC 6, rue des Jardiniers - Remplacement des portes et amélioration du sas d'entrée	30 000	Travaux réalisés

		CC 6, rue des Jardiniers - Pose visiophonie	50 000	Travaux réalisés
		CC 4-6, impasse Druinot - Pose visiophonie	50 000	Travaux réalisés
Sous-total DFPE			210 000	
TOTAL IIL équipements de proximité			2 002 707	

Programmation 2019

Conformément à la délibération DDATC-112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » qui présente notamment dans son article 2 la réforme des IIL, est prévue une présentation de l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes d'IIL.

Comme pour l'édition 2016 du budget participatif, la Maire du 12ème arrondissement a choisi de dédier 40 % de son enveloppe espace public et 30 % de son enveloppe équipements de proximité. La Mairie centrale a abondé cette enveloppe à hauteur de 2 euros pour chaque euro consacré par la mairie d'arrondissement, mais également au titre des quartiers retenus dans les secteurs en politiques de la ville. Le choix de la Maire du 12^{ème} arrondissement a donc permis de mobiliser l'enveloppe maximale pour le 12^{ème} arrondissement, l'enveloppe mobilisée pour le budget participatif s'élève à 4 083 521.

Les opérations proposées au BP2018 au titre des IIL (hors budget participatif) sont détaillées ci-dessous :

Enveloppe Espace public IIL 2019

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	Coût total de l'opération	BP 2019
DEVE	23001	Aires de jeux	Square Trousseau - Modernisation de l'aire de jeux (2/2)	300 000	100 000
			Square Jean Morin - Réaménagement de l'aire de jeux	51 800	51 800
			Square Charles Péguy - Aire d'agrès sportifs	40 000	40 000
Sous-total DEVE					191 800
DVD	61002	Aménagement urbain	Rue de Picpus (entre Fabre d'Eglantine et Dorian)	93 000	93 000
	61005	Patrimoine de voirie	Rue de Picpus (de la rue de Toul au boulevard de Reuilly) - Tapis/chaussées	99 000	99 000
			Rue de Madagascar - Tapis/chaussées	34 800	34 800
			Rue Marcel Dubois - Tapis/chaussées	60 600	60 600
			Rue Dorian - Tapis/chaussées	50 800	50 800
			Rue Joseph Kessel - Tapis/chaussées	150 000	150 000
			Avenue du Général Michel Bizot (Meuniers / Daumesnil), y compris les	85 000	85 000

			pieds d'arbres - Trottoirs		
Sous-total DVD					573 200
TOTAL IIL ESPACE PUBLIC					765 000

Enveloppe Equipements de proximité IIL 2019

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	Coût total de l'opération	BP 2019
DAC	40001	Bibliothèques	Bibliothèque Saint-Eloi - Restructuration de la section adulte		116 300
Sous-total DAC					116 300
DASCO	80001	Entretien 1er degré	EE 52, rue de Wattignies - Réfection de la toiture du réfectoire	75 000	75 000
			EE A 57, rue de Reuilly - Modernisation de la couverture	70 000	70 000
			EE 8, rue Charles Baudelaire - Travaux de sécurisation	65 000	65 000
			EM 40, rue des Meuniers - Modernisation de l'étanchéité du réfectoire	75 000	75 000
			EM 45, rue de Picpus - Modernisation de l'éclairage des circulations	55 000	55 000
			EP 5, rue Gerty Archimède - Modernisation des étanchéités	150 000	150 000
			GS 165-167, rue de Bercy - Modernisation de la façade donnant sur la rue	158 400	158 400
			GS 165-167, rue de Bercy - Modernisation du réseau d'alimentation d'eau	60 000	60 000
			GS 56, rue de Picpus - Modernisation des portes du rez-de-chaussée	50 000	50 000
			GS 165-167, rue de Bercy - Modernisation des menuiseries	175 000	175 000

Sous-total DASCO					933 400
DDCT	14008	Mairies modernisation	Mairie du 12ème arrondissement - Aménagements du schéma fonctionnel (travaux dans les locaux du rez-de-chaussée y compris dans le Tribunal d'Instance (2ème phase))	300 000	300 000
Sous-total DDCT					300 000
DJS	88001	Gymnases et salles de sports	Gymnase Léon Mottot - Rénovation partielle (2ème phase)	500 000	369 507
	88002	Centres d'animation	Centre Paris Anim' Montgallet - Remplacement du sol dans le hall et la salle AP	15 000	15 000
	88003	Entretien équipements sportifs	Terrain d'éducation physique Braille - Remplacement de l'alarme incendie	10 000	10 000
Sous-total DJS					394 507
DFPE	30001	Entretien établissements petite enfance	CC 4, rue Marie Laurencin - Modernisation du SAS d'entrée	20 000	20 000
			CC 33, rue Montgallet - Modernisation de la porte d'entrée	20 000	20 000
			CC 43, rue de Picpus - Modernisation des menuiseries du rez-de-chaussée	120 000	120 000
			CC 63, rue du Rendez-vous - Modernisation des réseaux d'eau	40 000	40 000
Sous-total DFPE					200 000
TOTAL IIL EQUIPEMENTS DE PROXIMITE					1 944 207

Le budget participatif 2018 :

Pour le budget participatif 2018, comme pour les éditions précédentes, la Maire du 12ème arrondissement a choisi de dédier 40 % de son enveloppe espace public et 30 % de son enveloppe équipements de proximité. La Maire centrale a abondé cette enveloppe à hauteur de 2€ pour chaque euro consacré par la mairie d'arrondissement mais également au titre des quartiers retenus dans les secteurs en politiques de la ville. Le montant de 4 083 521 € a donc été reconduit.

A l'issue du vote, les 10 premiers projets classés ont pu être retenus pour un montant global de 4 070 000 €. Il restait donc 13 521 € dont le tiers provient des enveloppes IIL : 4 507 € ont été affectés à la rénovation du gymnase Léon Mottot qui va faire l'objet d'une 2^{ème} tranche de travaux en 2019.

Les projets lauréats du budget participatif 2018 sont les suivants :

Intitulé du projet	Montant
Une nouvelle Coulée Verte Avenue Daumesnil	400 000
Des équipements au service de la solidarité et de la citoyenneté	260 000
Embellir la Pelouse de Reuilly	360 000
Isolation et confort thermiques renforcés pour les écoles	940 000
De nouvelles toilettes publiques à Aligre et à Bercy	210 000
De nouveaux équipements dans les squares et jardins du 12e	500 000
Un ascenseur pour accéder à la Coulée Verte côté Bastille !	295 000
Des cheminements piétons sécurisés et accessibles	590 000
Pour un quartier Porte de Vincennes ludique et solidaire	15 000
Des élèves mobilisés pour embellir le collège Paul Valéry	500 000

Les Investissements localisés (IL)

Il s'agit des investissements dont l'intérêt local est avéré et pouvant, de ce fait, être rattachés à un arrondissement en particulier. Leur élaboration est le fruit de négociations entre la Maire d'arrondissement, la DFA et l'Exécutif parisien. Les IL sont de deux types, les AP (autorisation de programme) de Type 1 pour les projets nouveaux et les AP de type 2 pour les grosses réparations.

Exécution 2018

BP 2018 - AP de plan (type 2)

Les opérations adoptées sur le BP2018 ont pour la plupart été réalisées ou ont fait l'objet d'études préalables.

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2018	Avancement
DEVE	23101	Aires de jeux	Coulée verte - Remise en service de l'éclairage sur la passerelle au niveau de la rue Rambouillet	15 000	Etudes réalisées
			Jardin du port de l'Arsenal - Rénovation de l'aire de jeux des petits	55 000	Etudes en 2019
Sous-total DEVE				70 000	
DDCT	05099	Etudes et travaux liés à l'intégration des antennes de police	Travaux de modernisation des antennes de police - Réforme du statut de Paris	52 500	Les études sont en cours pour la mise en œuvre du schéma fonctionnel de la mairie (travaux prévus en 2019), cette AP a contribué

					à la modernisation de l'accueil.
Sous-total DDCT				52 500	
DVD	61104	Déplacements	Carrefour Charolais / Daumesnil / Rambouillet	30 000	Cette opération a été reportée dans le cadre du réaménagement de la place de la Bastille.
	61105	Patrimoine de voirie	Avenue Daumesnil (Diderot - Charenton) - Tapis/Chaussées	154 000	Les études sont en cours.
			Boulevard Diderot (Crozatier - Daumesnil) - Tapis/Chaussées	163 000	Les études sont en cours.
			Avenue de Gravelle - voie verte (chemin du cimetière - route du bac) - Bois de Vincennes - Tapis/Chaussées	80 000	Travaux commencent en décembre 2018.
			Avenue Daumesnil (entre Toul / Michel Bizot), côté impair - Trottoirs	21 000	Travaux en cours de finalisation.
Sous-total DVD				448 000	
DJS	88102	Centres d'animation	CA Reully - Remplacement des centrales d'air	170 000	Les études sont en cours pour une réalisation en 2019
Sous-total DJS				170 000	
TOTAL IL 2018				740 500	

Programmation 2019

BP 2019 - AP de plan (type 2)

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2019
DDCT	14108	Mairies modernisation	Mairie du 12ème arrondissement - Schéma fonctionnel	200 000
Sous-total DDCT				200 000
DVD	61105	Patrimoine de voirie	Route de la ferme Bois de Vincennes (sortie A4 - carrefour de Beauté) - option "encapsulage" - Tapis/chaussées	251 600
Sous-total DVD				251 600
DJS	88101	Gymnases et salles de sports	Centre sportif Mimoun - Reprise de l'étanchéité de la toiture et des faux plafonds	200 000
			Gymnase Mottot - Rénovation du chauffage et de la ventilation	250 000
Sous-total DJS				450 000
TOTAL IL 2019				901 600

- DAE 20180137 : *Mission Vital Quartier 2 et dispositifs "Paris commerces" : compte-rendu annuel d'activité.*

(DELIB 12-2018- 256 AVIS)

- DAE 20180331 : *Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens.*

(DELIB 12-2018- 257 AVIS)

- DFPE 20180087 : *Subventions (617 199 euros) et conventions à l'association ESPEREM (6^e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.*

(DELIB 12-2018- 258 AVIS)

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 9 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- DJS 20180230 : *Modification des conditions de financement de la dette contractée par la SAEPOPB (12^e) dans le cadre de la convention de DSP signée avec la Ville de Paris le 29 septembre 2011.*

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

Votants : 17 dont 5 pouvoirs

Pour : 17 voix dont 5 pouvoirs :

05 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement (pouvoir de M. MISSIKA), M. GREGOIRE (pouvoir de Mme CHOPIN GENET), Mme KOMITÈS (pouvoir de M. ROMERO-MICHEL) et M. NAJDOVSKI du groupe Ecologiste, ne prennent pas part au vote.

Mme MONTANDON du groupe Les Républicains ne pouvant prendre part au vote et M. MARGAIN votant pour, son pouvoir est suspendu.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-259 AVIS)

- **DLH 20180025** : Réalisation 73 boulevard Poniatowski (12^e) d'un programme de création d'une pension de famille et d'une résidence sociale (36 PLAI) par "Toit et Joie".

(DELIB 12-2018-260 AVIS)

- **DLH 20180194** : Réalisation 3, rue Crozatier (12^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 16 logements sociaux (8 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par la "RIVP".

(DELIB 12-2018- 261 AVIS)

- **DLH 20180310** : Réalisation 98, quai de la Râpée (12^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 57 logements sociaux (28 PLAI, 17 PLUS et 12 PLS) par "ELOGIE-SIEMP".

(DELIB 12-2018- 262 AVIS)

- **DLH 20180377** : Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 12^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (928 513 euros).

(DELIB 12-2018- 263 AVIS)

- **DVD 20180092** : Intermodalité taxis dans le dénivelé de Chalon-Gare de Lyon (12^e). Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de financement avec SNCF Gares & Connexions.

(DELIB 12-2018- 264 AVIS)

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 9 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Projets de délibération du Conseil Départemental non soumis au vote du Conseil d'arrondissement :

- **DASES 20180365-G** : *Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.*

DASES 20180400-G : *Subventions d'investissement (total 175 348,20 euros) à 3 opérateurs pour les travaux et l'équipement de 4 haltes de nuit gérés par eux (Samu social, Relais logement et Emmaus). Conventions.*

- **DASES 20180409-G** : *Subvention (110 000 euros) et convention avec l'association "ROSE" (33) pour la Maison Rose (12^e).*

- Vœu 122018-048 : Vœu relatif à la situation des “Bluets”, maternité et planning familial, présenté par les groupes Socialiste et Citoyen, Écologiste et Génération.s, sur proposition de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, et Pénélope KOMITÈS, Conseillère déléguée auprès de la Maire du 12^e chargée des affaires sociales, de la santé et de la solidarité.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme Pénélope KOMITÈS, est-ce que vous voulez bien présenter le vœu ? »

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Absolument. C’est un sujet qui nous a déjà dans le passé, beaucoup occupés. Nous sommes tous très attachés à l’histoire de cet hôpital Pierre-Rouquès Les Bluets. Il est installé dans l’arrondissement depuis 2007. Je rappelle que depuis cette date, les élus et l’équipe municipale ont plusieurs fois apporté leur soutien au personnel dont le travail va au-delà du 12^e arrondissement et du territoire parisien puisque de nombreux patients viennent d’autres communes d’Île-de-France.

Je rappellerai que la dernière grande mobilisation a eu lieu en 2010 au moment où l’AP-HP avait décidé de déménager les services de périnatalité sur l’hôpital Necker. Il y a dans cet établissement des équipes qui travaillent de manière assez extraordinaire en maternité, en accouchement mais pas seulement. Il y a beaucoup de travail sur les relations parents-enfants. Il y a un gros travail sur la procréation médicalement assistée, sur l’accompagnement médico-social, sur les IVG dans un climat d’écoute et de respect. Il y a aussi la Maison de naissance. Tout cela est adossé à l’hôpital Trousseau.

À l’époque, nous avons eu des discussions pour assurer la pérennité de cet établissement qui a, par ailleurs, été certifié par la Haute autorité de la santé en octobre 2018 tant pour les activités de maternité que de planning familial.

Il y a effectivement eu de nombreuses crises successives notamment de gouvernance qui n’ont fait que fragiliser cet établissement et creuser le déficit budgétaire. Il y a l’annonce d’un plan social qui est tombé en septembre concernant 15 postes. Visiblement, il y a une crise en termes de dialogue social à l’intérieur de cet établissement qui n’a pas apaisé les craintes des personnels concernant le futur des activités de l’hôpital et qui nous interpelle depuis des années. Un tiers facilitateur a été nommé par l’Agence régionale de santé. Il y a eu la tenue de négociations. Malheureusement, tout cela n’a pas, à cette heure, abouti à une issue favorable.

A raison, des inquiétudes très fortes ont été exprimées par les équipes. C’est très légitime. C’est la raison pour laquelle un vœu est déposé sur la proposition de la Maire d’arrondissement qui demande que tout puisse être entrepris à l’intérieur de cet établissement pour que le dialogue social, sous l’égide de l’Agence régionale de santé, se poursuive dans un climat que nous allons espérer apaisé et que nous arrivions à trouver un accord sur l’équilibre financier que l’on cherche depuis maintenant de nombreuses années et surtout, que nous arrivions à pérenniser les activités de la maternité et du planning familial dans notre arrondissement car il serait complètement catastrophique de voir cet établissement fermer dans les mois ou les années qui viennent. »

Considérant l’histoire emblématique et la qualité reconnue du projet médical et des services de l’Hôpital Pierre Rouquès, maternité et planning Familial des Bluets ;

Considérant l'engagement de cet établissement et de ses équipes en faveur d'approches différentes de l'accouchement, des relations parents-enfants, de la procréation médicalement assistée et de l'accompagnement médico-social, dans une démarche d'écoute et de respect du choix des patients ;

Considérant la certification de niveau B reconnue par la Haute Autorité de la Santé en octobre 2018 ;

Considérant l'enracinement de l'Hôpital Pierre Rouquès Les Bluets sur le territoire de Paris et l'attachement profond des Parisien-ne-s et au-delà des Francilien-ne-s à cet établissement ;

Considérant l'installation des Bluets dans le 12^e arrondissement depuis 2007 et le soutien régulièrement renouvelé de l'équipe municipale à ses activités ;

Considérant la fragilité actuelle de l'établissement due au déficit budgétaire enregistré ainsi qu'à des crises successives de gouvernance ;

Considérant l'engagement pris entre l'Agence Régionale de Santé, le Comité Interministériel de Redressement Industriel, les banques et l'Association Ambroise Croizat d'aller à la conclusion d'un accord qui permette d'éviter un redressement judiciaire et de préserver l'intégrité des activités de l'Association et par conséquent celles de l'Hôpital Pierre Rouquès Les Bluets ;

Considérant le Comité Central d'Entreprise tenu le 18 septembre 2018, annonçant un plan de 35 suppressions d'emploi ;

Considérant les inquiétudes fortes et légitimes exprimées par les équipes de l'établissement et la mobilisation des personnels médicaux et non médicaux ;

Considérant l'opposition exprimée le 9 octobre 2018, par la Commission Médicale d'Établissement au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) proposé par l'Association Ambroise Croizat, et sa demande de mise sous mandat administratif provisoire de l'établissement ;

Considérant la nomination d'un « tiers facilitateur » auprès de toutes les parties par l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant l'accompagnement de la situation par l'Agence Régionale de Santé dans « la mise en œuvre de toutes les mesures propres à assurer à court terme la continuité, la qualité et la sécurité des soins » ;

Considérant le report des négociations du PSE au 15 novembre 2018 ;

Considérant la présentation du PSE le 21 novembre 2018 et l'opposition exprimée par les personnels médicaux et non-médicaux à ce plan ;

Considérant la grève votée lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2018, contre le PSE et pour le maintien de la qualité des soins apportés à toutes les femmes accueillies à l'Hôpital Pierre Rouquès Les Bluets ;

Aussi, le Conseil du 12^e arrondissement, sur proposition de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, et Pénélope KOMITÈS, Conseillère déléguée auprès de la Maire du 12^e chargée des affaires sociales, de la santé et de la solidarité, émet le vœu que :

- Tout soit entrepris pour que le dialogue social puisse, sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé, se poursuivre dans un climat apaisé ;

- Soit trouvé un accord commun pour assurer un retour à l'équilibre financier dans les meilleurs délais ;

- La pérennité des activités de la Maternité et du Planning Familial, portées par un engagement et un professionnalisme de ses équipes reconnus de tou-te-s et auxquelles l'équipe municipale renouvelle son soutien et son attachement, soit ainsi garantie.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme Pénélope KOMITÈS pour cette présentation. Mme Sandrine CHARNOZ, vous voulez faire une explication de vote et ensuite M. MARGAIN. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Nous voulons vous remercier pour le dépôt de ce vœu avec Mme KOMITÈS et réaffirmer, au nom de mon groupe, le soutien à la maternité Les Bluets qui est à nouveau en grève. Nous voulons souligner le manque de moyens et le système dans lequel on est contraints. C'est une maternité reconnue pour la qualité de son travail. Les salariés, les personnels se battent pour des conditions de travail dignes et pour prendre le temps d'assurer un service de qualité comme ils l'ont toujours fait. Je pense qu'il est important de leur renouveler, ici, ce soir, tout notre soutien.

Je voudrais également souligner qu'en termes de premier recours, la mission de planning familial est extrêmement importante dans notre arrondissement et surtout à Paris quand on connaît le peu de gynécologues de secteur 1 que nous avons autour de nous et aussi dans le recours à l'IVG dont on sait que cela reste un combat et un droit fondamental qu'on n'arrive pas forcément à mettre en œuvre de manière facile.

Pour finir, je voudrais souligner, sur le plan hospitalier, le centre de PMA de référence que sont Les Bluets. Nous avons la chance d'avoir un établissement original et atypique avec des équipes motivées. Il faut tout entreprendre pour leur permettre de poursuivre ce travail de qualité au sein du 12^e. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ce beau soutien au personnel. M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je suis content d'intervenir sur ce sujet de la maternité Les Bluets puisque j'ai moi-même, au titre de la Région Ile-de-France, été regardé un peu comment tout cela fonctionnait, qu'est-ce qui s'y faisait, qu'est-ce qui s'y passait. Je suis comme vous : j'ai trouvé du personnel et un projet intéressant, proche de la population.

Je ne m'opposerai pas à ce vœu. Nous le voterons. Je voudrais tout de même faire un tout petit bémol sur l'incapacité d'établir du dialogue social qui n'est pas seulement dû à la direction de l'hôpital et à une certaine non-volonté des collectivités de ne pas résoudre le problème. Je crois qu'il y a un manque de dialogue qui vient également de gens qui font un très bon travail mais qui ont une incapacité ou peut-être une faiblesse dans la gestion du quotidien.

Sur votre vœu, je veux bien renouveler le soutien et l'attachement au personnel sur sa qualité professionnelle mais je ne renouvellerai pas mon soutien et mon attachement sur leurs qualités de gestion financière. C'est le seul bémol que je voulais apporter. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. En sachant qu'il y a eu une succession de plusieurs directeurs et directrices, je ne sais pas à qui il faut reprocher la qualité de la gestion financière de cet établissement. Passons. S'il n'y a pas d'autres demandes, je vais donc procéder au vote sur ce vœu. Si j'ai bien compris, tout le monde va voter favorablement. Une élue ne participe pas au vote. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci beaucoup. »

Votants : 24 dont 9 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 9 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme VELAY-BOSC du groupe Communiste-Front de Gauche ne prend pas part au vote.

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-265 VOEU)

- Vœu 122018-049 : Vœu relatif à l'équipement numérique des salles de classe des écoles élémentaires publiques du 12^e, de la majorité municipale, présenté par Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, et Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement chargé des affaires scolaires et périscolaires.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. TOUZET, vous voulez présenter ce vœu au nom de la majorité ? »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Bien volontiers, merci Madame la Maire. Il s'agit d'abord de constater que l'équipement numérique des écoles est une priorité politique affichée par tous à commencer par le ministère de l'Éducation Nationale même s'il faut bien reconnaître que ces dernières années, l'État n'a pas mis les moyens au regard des ambitions. Aujourd'hui, les dotations des collectivités n'aident pas à mettre les moyens sur la politique numérique. Ceci dit, à Paris, on a d'ores et déjà une politique du numérique ambitieuse avec un cadre qui a été élaboré conjointement avec le rectorat de Paris à la fois en termes de salles informatiques et via le budget participatif des écoles. Cependant, ce cadre ne répond pas complètement aux besoins pédagogiques actuels des équipes enseignantes. C'est ce que nous avons pu constater sur le terrain. Nous avons pu, en particulier, identifier que nos écoles dans le 12^e arrondissement et probablement ailleurs dans Paris ne disposent pas suffisamment de vidéoprojecteurs simples ou interactifs fixés au mur ou au plafond des salles de classe. C'est ce type d'équipements que nous voudrions permettre de développer plus rapidement en lien avec les projets pédagogiques dans les écoles, en donnant la priorité aux établissements en éducation prioritaire et à ceux qui développent des projets particulièrement tournés vers les pédagogies liées au numérique.

Ce vœu vise à demander que le Conseil de Paris puisse voter à son budget 2019 une dotation exceptionnelle de 100 000 euros permettant d'accélérer l'équipement numérique des salles de classe des écoles élémentaires publiques de l'arrondissement. »

Considérant que le développement des outils numériques à l'école est une priorité politique affichée de longue date par le ministère de l'Éducation Nationale et par la Ville de Paris, dans la mesure où l'utilisation d'outils numériques en classe permet de diversifier les supports et les pratiques pédagogiques et d'acquérir des compétences spécifiques, inscrites dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

Considérant que la Ville de Paris développe déjà une politique numérique ambitieuse pour ses écoles publiques ; avec tout d'abord un plan de déploiement d'ordinateurs fixes garantissant à chaque école élémentaire une salle informatique composée de 15 postes de travail, ainsi qu'une dotation en postes et en imprimantes à répartir dans le reste de l'école ; avec ensuite la possibilité de recourir, depuis 2016, au budget participatif des écoles, qui inclut notamment dans son catalogue une classe mobile (bornes wifi, tablettes et vidéoprojecteurs mobiles), une classe cinéma (4 vidéoprojecteurs fixes) et une classe interactive (vidéoprojecteurs interactifs) ;

Considérant toutefois que cette politique d'équipement ne répond pas complètement aux besoins pédagogiques des équipes enseignantes ; dans la mesure où la salle informatique est de moins en moins adaptée aux nouveaux usages pédagogiques du numérique ; dans la mesure aussi où le budget participatif des écoles propose des kits répondant à des projets pédagogiques spécifiques et met en concurrence les projets numériques avec d'autres projets (sportifs, scientifiques, récréatifs...) ;

Considérant qu'en dehors des outils mobiles de type tablette, les pratiques pédagogiques du numérique s'appuient avant tout, de nos jours, sur des vidéoprojecteurs (simple ou interactifs) fixés aux murs ou aux plafonds des salles de classe, permettant d'inclure aisément des mini-séquences numériques au sein des cours, au point que la plupart des salles de classe des collèges publics parisiens en sont désormais équipées ;

Considérant qu'en outre, l'usage d'un vidéoprojecteur fixe en classe présente un réel intérêt écologique car il permet de réduire considérablement le recours au papier grâce à l'utilisation de manuels numériques et à la projection de documents qui seraient sinon distribués sous forme de photocopies ;

Considérant qu'à l'échelle du 12^e arrondissement, les écoles élémentaires publiques possèdent chacune rarement plus d'un ou deux vidéoprojecteurs fixes installés dans leurs salles ;

Considérant qu'à l'investissement dans l'achat du vidéoprojecteur s'ajoute le besoin de budgéter la fixation de l'appareil, sa connexion à un ordinateur relié au réseau Très Haut Débit de la Ville, ainsi que l'installation de rideaux occultants ;

Considérant enfin qu'à défaut de pouvoir financer dès 2019 l'équipement de l'ensemble des salles de classe, il pourrait être donné priorité aux écoles en éducation prioritaire ainsi qu'aux écoles particulièrement investies dans les pédagogies numériques et ayant intégré cette demande à leur projet d'école, ce qui représenterait pour le 12^e un investissement de 100 000 euros ;

Le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

➤ **Le Conseil de Paris vote au budget 2019 une dotation exceptionnelle de 100 000 euros, permettant d'accélérer l'équipement numérique des salles de classe des écoles élémentaires publiques du 12^e.**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. TOUZET. Mme Corinne ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Pour notre bonne compréhension : c'est un vœu de la majorité municipale et non pas de Génération.s comme le précédent. Dans la présentation du précédent vœu, les partis étaient dissociés et là, vous êtes tous ensemble à nouveau. C'est un peu confus. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, Mme ATLAN-TAPIERO, les choses sont très simples : le vœu précédent était présenté à l'initiative de la Maire et de son adjointe et soutenu par l'ensemble des groupes - ce ne sont pas des partis - de la majorité municipale. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« C'est la même chose. Sophisme. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non. Je précise puisque vous posez la question : celui-ci est effectivement déposé au nom de Mme CHARNOZ et de M. TOUZET et il est soutenu par l'exécutif municipal. Voilà pour ces précisions utiles à nos débats ; vous avez raison de les demander. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Ils sont donc soutenus par la majorité municipale et pour ce volet, ils appartiennent exclusivement à la majorité municipale ; c'est ce que cela veut dire ? C'est tout de même très confus mais ce n'est pas très grave.

Ce vœu, bien évidemment, nous pose quelques interrogations. Nous savons que la numérisation à outrance n'est pas un gage de garantie des apprentissages et que nombre de spécialistes aujourd'hui alertent sur la surexposition des enfants aux écrans tant sur les incidences au niveau de la concentration que des acquisitions scolaires. Vous voulez, à travers ce vœu, opter pour un plan d'équipement de vidéoprojecteurs qui se chiffre à 100 000 €. Ce n'est pas le montant qui est étonnant ; ce qui l'est c'est que ce besoin n'ait pas pu être au préalable budgété, prévu, anticipé et qu'il doit faire l'objet non seulement d'une dotation exceptionnelle mais surtout d'un vœu plutôt que d'une négociation avec la Mairie sur ce qui est nécessaire et utile aux écoles de l'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous faites un lien automatique entre numérisation et écran. C'est un peu plus subtil dans la réalité, Mme ATLAN-TAPIERO. Un vidéoprojecteur, notamment, ne se projette pas forcément sur un écran mais sur un mur blanc ; il n'y a donc pas d'écran. M. TOUZET, je ne sais pas si cela justifie une nouvelle intervention. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Vous évoquez la numérisation à outrance. Ce n'est pas le cas dans les écoles ou alors vous ne faites pas confiance aux enseignants pour utiliser intelligemment le numérique. En tout cas, vous évoquez la numérisation à outrance et la surexposition aux écrans des enfants. Il s'agit d'une numérisation à outrance dans l'environnement familial des enfants et c'est justement cela qui justifie qu'il faille développer l'éducation au numérique. Il faut que les enfants deviennent capables de gérer cet environnement numérique qui est celui de notre société actuelle. Cela plaide au contraire en faveur du développement des outils numériques pour éduquer nos enfants au numérique afin qu'ils soient responsables et capables de gérer cela ensuite dans leur vie.

Il est vrai que l'évolution du cadre de financement des équipements numériques dans les écoles parisiennes est aussi contrainte par la lenteur des discussions entre la Ville de Paris et le rectorat qui fixe les objectifs pédagogiques. Nous essayons d'aller un peu plus vite par ce biais-là. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Sur ce vœu, est-ce qu'il y a des abstentions ? Oui. Des votes contre ? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 7 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-266 VCEU)

- Vœu 122018-050 : Vœu relatif à la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion dans le 12^e arrondissement, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains & Indépendants.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il y avait un vœu déposé par Mme MONTANDON mais peut-être que ses collègues vont le présenter. Il est relatif à la sectorisation des collèges Courteline et Germaine-Tillion dans le 12^e arrondissement. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Les considérants sont suffisamment clairs. En fait, on vous invite à une meilleure concertation si jamais le projet de collèges multiples était amené à être revu pour la rentrée de septembre 2019. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de concerter avec l'ensemble des parents d'élèves et des acteurs concernés et que ces parents d'élèves puissent également, dans le cadre d'une concertation, apporter leur avis soit en mairie soit sous une forme idoine. »

Considérant que lors de la réunion du 16 novembre 2018, la Maire du 12^e arrondissement a annoncé l'abandon du projet de créer un secteur multicollèges pour les établissements Courteline et Germaine Tillion, et évoqué un redécoupage de leurs secteurs de recrutement ;

Considérant que les changements de sectorisation, a fortiori effectués sans concertation, amplifient le phénomène de ségrégation entre les différents établissements scolaires, lié au contournement de la carte scolaire au profit d'établissements publics « plus réputés », et d'évitement vers les établissements privés ;

Considérant qu'une modification en profondeur des secteurs de recrutement des collèges voit ses chances de succès renforcées lorsque les parents d'élèves et les équipes éducatives ont été associés ;

Considérant que toute modification de la sectorisation doit avoir pour finalité l'intérêt de tous les enfants scolarisés et l'amélioration du contenu pédagogique ;

Considérant qu'il importe de prendre en compte les attentes des parents d'élèves, les contingences locales et le projet pédagogique scolaire et extrascolaire ;

Considérant que la réunion organisée par la Mairie du 12^e arrondissement, le 16 novembre dernier, n'a qu'une valeur informative et ne peut être considérée comme une réunion de concertation des parents d'élèves concernés par la refonte des secteurs des collèges Courteline et Germaine Tillion ;

Considérant que la remise à plat des secteurs des établissements Pierre de Ronsard et Boris Vian dans le 17^e arrondissement en 2017 n'a pas eu les effets escomptés en termes de transfert d'affectation et a engendré la fuite de nombreux élèves vers d'autres collèges ;

Considérant que les secteurs de recrutement des collèges parisiens font l'objet d'un vote en début d'année en Conseil départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) ainsi qu'en Conseil de Paris ;

Considérant que la réunion du CDEN au cours de laquelle sera étudiée la sectorisation des collèges est fixée au 24 janvier 2019 ;

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe Les Républicains, Le conseil de Paris émet le vœu :

- Que si la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion devait être revue, un comité de pilotage dédié à l'élaboration des secteurs de recrutement soit rapidement créé, associant les équipes éducatives des deux établissements, les parents d'élèves, les élus de la Mairie d'arrondissement (Majorité et Opposition), l'Adjoint à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires et le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) ;
- Que l'ensemble des parents d'élèves puissent se prononcer dans le cadre d'une consultation organisée par la mairie d'arrondissement à cet effet et avant que le projet de sectorisation ne soit soumis au CDEN et au Conseil de Paris ;
- Que le comité de pilotage précédemment évoqué soit ultérieurement converti en comité de suivi, et réuni en amont de la Rentrée 2019 pour une meilleure préparation, et au moins 2 fois par année scolaire pour évoquer le bilan de la nouvelle sectorisation si celle-ci devait être mise en œuvre.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Si je peux me permettre, ce n'est pas tout à fait ce que dit ce vœu, M. SEINGIER mais ce n'est pas grave. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« C'était très synthétique. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Le secteur multicollèges ne sera pas mis en œuvre à la rentrée 2019. Mme MONTANDON demandait effectivement une concertation élargie pour la modification de la sectorisation sans forcément que l'on aille vers un secteur multicollèges. M. TOUZET va vous donner quelques éléments de réponse. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je réponds au vœu écrit. Tout d'abord, merci à Mme MONTANDON et à son groupe de vous intéresser enfin à la sectorisation de nos établissements scolaires.

Permettez-moi tout d'abord d'élargir le propos par rapport à l'intitulé du vœu qui porte sur la sectorisation des collèges Courteline et Germaine-Tillion car nous ne souhaitons pas nous cantonner à ces deux seuls établissements et à une hypothétique rivalité entre eux. Nous souhaitons travailler sur nos sept collèges publics pour améliorer partout la mixité sociale et la réussite éducative.

Permettez-moi également de vous dire que la sectorisation ne peut pas tout. Je m'inscris en faux à ce sujet sur un des considérants où il est écrit : *''Considérant que les changements de sectorisation, a fortiori effectués sans concertation, amplifient le phénomène de ségrégation entre les différents établissements scolaires''*. Le problème ce n'est pas ça mais que l'académie de Paris est celle qui subit, en France, la ségrégation sociale et scolaire la plus forte. C'est bien là le sujet : une ségrégation dans les collèges qui est pour moitié due à la ségrégation résidentielle et pour moitié à l'évitement vers le privé. À ce sujet, vous évoquez l'évitement vers des établissements publics plus réputés ; il est aujourd'hui quasiment marginal dans les statistiques à Paris. Le ministère de l'Éducation Nationale s'est saisi de ce sujet en 2016 avec les travaux scientifiques entamés par Julien GRENET et, dans l'académie de Paris, avec le lancement de divers dispositifs en lien avec la Ville, dont les secteurs

multicollèges, dont vous parliez M. SEINGIER, qui ont été lancés à la rentrée 2017 dans le 18^e et le 19^e arrondissement mais aussi avec d'autres opérations de sectorisation dans le 17^e. Tout cela est évoqué dans les considérants.

La Ville de Paris, en lien avec le rectorat de Paris, a décidé, cette année, de créer également un observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative. L'objectif est à la fois d'améliorer notre connaissance des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire et de mener de nouvelles actions visant à la réduire. C'est dans le cadre de ce nouvel observatoire qu'a été envisagée l'hypothèse d'un secteur multicollèges dans l'Est parisien. Un secteur multicollèges est quelque chose de bien plus ambitieux qu'une opération de sectorisation puisqu'il s'agit de faire un seul secteur de recrutement pour deux collèges avec différents dispositifs possibles. Il a été envisagé l'hypothèse d'un secteur multicollèges dans l'Est parisien qui aurait pu concerner les collèges Courteline et Germaine-Tillion qui sont, on l'a constaté dans le cadre de cet observatoire et des travaux de Julien GRENET, très proches géographiquement mais avec une très forte disparité sociale et scolaire.

Ceci dit, comme annoncé au mois de novembre lors d'une réunion de concertation avec les parents d'élèves, la Ville de Paris, le rectorat de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement ont considéré que même si le principe reste pertinent, les conditions n'étaient pas réunies pour mettre en œuvre un secteur multicollèges dans le 12^e pour la rentrée 2019.

Néanmoins, la Mairie du 12^e arrondissement et la Ville de Paris restent déterminées à améliorer la mixité sociale et la réussite éducative dans les collèges publics du 12^e. Nous sommes en train de mobiliser différents moyens. Nous travaillons sur différentes pistes. Nous sommes, par exemple, en train de mettre en place le dispositif Tous mobilisés que nous avons mis en place l'année dernière dans le même quartier dans l'élémentaire Lamoricière et la maternelle Carnot. Nous sommes en train de le développer dans le collège Germaine-Tillion.

Nous envisageons, parmi les différentes pistes, d'utiliser la sectorisation. C'est un outil qui peut être efficace si la resectorisation est suffisamment ample sans être aberrante. C'est un outil qui ne nécessite pas de réorganisation des enseignements dans les établissements comme c'est le cas d'un secteur multicollèges. Mais, c'est un outil qui doit être accompagné par d'autres outils et des moyens pédagogiques supplémentaires. C'est évidemment un outil - et j'entre dans le vif de votre vœu - qui doit nécessiter une concertation comme on le fait à chaque fois. Lorsque l'on fait des changements notables de sectorisation, nous organisons une concertation avec la communauté éducative des établissements concernés ; peut-être plus encore sur ce sujet de la sectorisation des collèges qui est sensible et où nous ne voulons surtout pas nous tromper.

Nous n'avons pas attendu votre vœu pour organiser cette concertation comme il le faut. Nous l'organisons avec l'Education Nationale, avec le directeur académique, les principaux des sept collèges publics de l'arrondissement, les inspectrices du premier degré. Il y a une discussion non seulement sur la carte elle-même de la resectorisation mais aussi sur les dispositifs et les moyens pédagogiques qui doivent l'accompagner et en particulier les dispositifs pour rendre plus attractif le collège Germaine-Tillion lorsqu'il s'agit du secteur que vous évoquez.

La concertation nous la menons aussi avec les représentants de parents d'élèves ; les parents d'élèves élus. Ce sont ceux-la qui sont légitimes à mener ce travail en veillant à l'intérêt général. Nous les réunirons à nouveau au mois de décembre. La réunion du mois de novembre n'était évidemment qu'une étape dans ce travail de concertation avec les parents d'élèves.

Vous nous demandez d'organiser une consultation de l'ensemble des parents d'élèves. Honnêtement, cela ne s'est jamais fait à Paris pour modifier la sectorisation des

établissements scolaires. Pour cause : sur un sujet aussi sensible, ce serait renvoyer chaque parent à l'intérêt de son seul enfant, ce serait risquer de monter les uns contre les autres les parents des deux secteurs ; ce que nous voulons absolument éviter. Ce serait peut-être aussi privilégier les parents qui savent le mieux se mobiliser dans ce type de participation et qui sont, on le sait, les parents des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées.

Quant à la demande que vous faites dans votre vœu d'associer les élus de l'opposition, je vous invite à nous laisser, Madame la Maire et moi, à ce stade, faire notre travail de responsable de l'exécutif municipal ; nous avons été élus pour cela. Nous menons ce travail de concertation que nous avons l'habitude de faire. Vous serez évidemment consultés le moment venu quand la délibération sur ce sujet sera présentée en Conseil d'arrondissement au mois de janvier d'où l'avis défavorable de l'exécutif sur votre vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. TOUZET pour cette réponse complète. Mme Ophélie ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Une petite explication de vote car je suis, au nom de la Mairie, représentante au conseil d'administration du collège Courteline. Pour rebondir sur le rôle des élus de l'opposition, c'est vrai qu'au dernier conseil d'administration auquel j'ai assisté, il y a eu un débat sur la sectorisation. Il y a un engagement des professeurs sur ce sujet qui en font un peu l'alpha et l'oméga. J'avais remonté ce débat à Laurent TOUZET. Je crois que l'opposition a aussi un rôle participatif et collaboratif assez utile dans ces débats. Concernant le vœu, nous nous abstiendrons. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Pour information, nous n'étions pas informés de la date du conseil d'administration de Courteline et nous avons découvert après coup qu'il s'était tenu. Nous n'avons encore qu'une vague idée de la teneur des débats. Nous sommes demandeurs. Les choses font que nous ne sommes pas forcément tenus informés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons reçu un message d'information de la principale disant qu'une motion avait été votée mais ils ne nous l'ont pas envoyée. Nous l'avons demandée. Normalement, nous devrions être destinataires de tous les comptes rendus de tous les conseils d'administration. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Je vous la donne si vous voulez. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui, je suis intéressée. Il n'y a pas de problème. Ça me fait plaisir. Cela étant dit, je suis assez favorable à ce que les élus membres des conseils d'administration des collèges concernés puissent être associés aux réunions d'information. Je note que c'est la première fois que les élus de l'opposition s'intéressent à la sectorisation du premier comme du second degré dans cet arrondissement. C'est juste une observation. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« C'est faux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est la première fois au cours de cette mandature, Mme TAPIERO. Mme CHARNOZ, vous voulez également vous inscrire sur ce vœu. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Mon groupe votera contre. Beaucoup de choses ont été dites mais je voulais rappeler que la mixité dans nos collèges était un enjeu central pour sortir d'une ségrégation beaucoup trop forte de l'académie de Paris. Faire grandir des enfants ensemble, apprendre à se connaître, à dialoguer est également un moyen de réussite éducative et scolaire pour tous. Les études le montrent. Les pays qui ont les systèmes scolaires les moins ségrégués sont ceux qui ont les réussites scolaires les plus larges. On peut citer la Corée, la Finlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande. On sait très bien, pour que les enfants des catégories les plus défavorisées puissent grandir et apprendre, que c'est un des moyens de faire société et d'apprendre ensemble à grandir.

Je voudrais dire que la perspective du secteur multicollèges est un outil extrêmement intéressant. J'entends que nous allons passer par une resectorisation dans un premier temps. Si elle était majeure, ce serait aussi une des solutions car l'enjeu est, bien sûr, de faire société et de bâtir ensemble le Paris que nous voulons en sachant que nous avons tous nationalement, politiquement, à porter le sujet dans l'enseignement privé qui doit, lui aussi, faire l'objet d'un travail pour plus de mixité.

Nous voterons contre ce vœu et nous soutenons, Madame la Maire, ce travail pour mixer nos collèges. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je partage votre sentiment que la sectorisation n'est pas l'alpha et l'oméga de la lutte contre la ségrégation sociale dans nos établissements.

Sur ce vœu, j'ai compris qu'il y avait un avis négatif de l'exécutif, une abstention et des votes favorables de la part des élus du groupe qui a déposé ce vœu. »

Votants : 25 dont 9 pouvoirs

Pour : 5 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 19 voix dont 7 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 6 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-267 VCEU)

Q122018-007 : Question orale posée par Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, relative aux aménagements sur l'île de Bercy.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons une question orale déposée par Mme ATLAN-TAPIERO. Formellement, vous êtes censée la lire. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Madame la Maire,

Des aménagements sont en cours sur l'île de Bercy connue sous le nom de « l'île aux oiseaux » car elle offre une faune aviaire importante où petits et gros oiseaux y ont élu domicile.

On constate qu'une bonne partie des bosquets où nichaient les oiseaux ont été rasés et que des barrières ont été installées sur les berges empêchant les gros oiseaux d'y accéder.

Ces aménagements, s'ils devaient être pérennes, modifieraient considérablement ce patrimoine et dénatureraient fortement « l'île aux oiseaux ».

Pouvez-vous nous confirmer que ces aménagements ne sont que temporaires pour permettre l'enracinement des pelouses et pour quelle durée ?

Pouvez-vous également nous confirmer que dans un souci de protection de la faune aviaire l'accès aux berges restera interdit aux chiens ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO pour cette question originale. Mme HONORÉ. »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Mme ATLAN-TAPIERO, votre question me donne l'occasion de donner à l'assemblée des informations sur les travaux de réfection des pelouses qui sont de grande ampleur et entrepris en ce moment sur l'île de Bercy. Effectivement, ce genre de travaux n'est réalisé qu'à peu près tous les 10 ans. Non seulement nous procédons à des aménagements qui permettront la reprise des pelouses, qui en ont bien besoin, en les protégeant par un barriérage léger le temps de la reprise du piétinement des piétons mais aussi du broutage excessif des gros oiseaux (bernaches, cygnes...) et par la pose de clôtures du côté de l'eau. Celles-ci sont provisoires, elles aussi, mais nous avons fait en sorte de ménager quelques accès pour que les oiseaux puissent tout de même accéder aux arbustes dans lesquels ils peuvent nicher. Ces clôtures devraient être enlevées au printemps prochain.

Afin de limiter l'accès en masse à l'île aux gros oiseaux, il est prévu d'installer au printemps prochain un dispositif très léger qui pourrait freiner l'accès aux gros oiseaux en provenance du lac sur tout le périmètre de l'île tout en leur ménageant de larges accès au niveau des arbustes où ils vont nicher. Cela pourrait être un simple fil. Il ne s'agit pas du tout d'empêcher l'accès des oiseaux mais de le freiner. En effet, les pelouses sont extrêmement dégradées et ne peuvent résister à une telle pression. Les oiseaux s'adaptent. Ils sont présents en ce moment en nombre sur les îles de Bercy, de Reuilly, autour du lac et sur le lac. On dénombre actuellement 500 gros oiseaux sur le site du lac Daumesnil.

Je voudrais également dire un mot sur l'arrosage automatique qui devrait permettre également une bonne reprise des pelouses. Il est installé en ce moment et il va permettre, au printemps, à l'île de Bercy de recouvrer sa qualité paysagère.

En ce qui concerne les massifs arbustifs persistants dont vous signalez la disparition, ils ont bien sûr été enlevés et ils seront remplacés.

Concernant le respect des perspectives, le jeu d'enfant a été déplacé et les massifs ont été rebombés afin d'effacer les chemins.

Enfin, s'agissant de l'accès aux chiens, il est aujourd'hui interdit sur l'île et il le restera. Ce site est considéré comme un jardin fermé du bois. C'est bien le nouveau règlement des jardins pour lequel vous vous êtes abstenue ainsi que votre groupe lors de son vote lors du dernier Conseil qui sera appliqué au 1^{er} janvier 2019. Celui-ci précise dans son article 8 : l'accès des animaux de compagnie tenus en laisse est autorisé au sein des jardins ne comportant pas d'aire de jeux pour enfants et dans certains parcs signalés comme tels. En l'occurrence, l'île de Bercy comporte une aire de jeux qui vient d'être déplacée. Le nouveau règlement n'entraînera donc pas d'évolution sur l'interdiction d'accès des chiens à l'île de Bercy.

Ainsi, au-delà de l'amélioration et je dirais même la réfection des pelouses de l'île de Bercy, toutes ces actions nous permettront de garantir à long terme un espace accueillant pour la biodiversité parisienne à laquelle nous sommes collectivement attachés. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme HONORÉ. Je crois que la réponse était complète. Pour une fois, elle vous satisfait Mme ATLAN-TAPIERO ; je suis ravie que nous finissions l'année sur cette bonne note. Je vous souhaite donc de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 10 janvier pour la cérémonie de vœux aux habitants sur la pelouse de Reuilly au cirque Phénix et le 21 janvier pour notre prochain Conseil d'arrondissement ; les dates vous ont été communiquées et déposées sur table. Bonne soirée et bonnes fêtes de fin d'année. »

Madame la Maire lève la séance à 20 h 51.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris.